

A - ANALYSE DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PERSPECTIVES DE SON ÉVOLUTION

1 LE CADRE PHYSIQUE DU TERRITOIRE

1.1 Le relief et les paysages

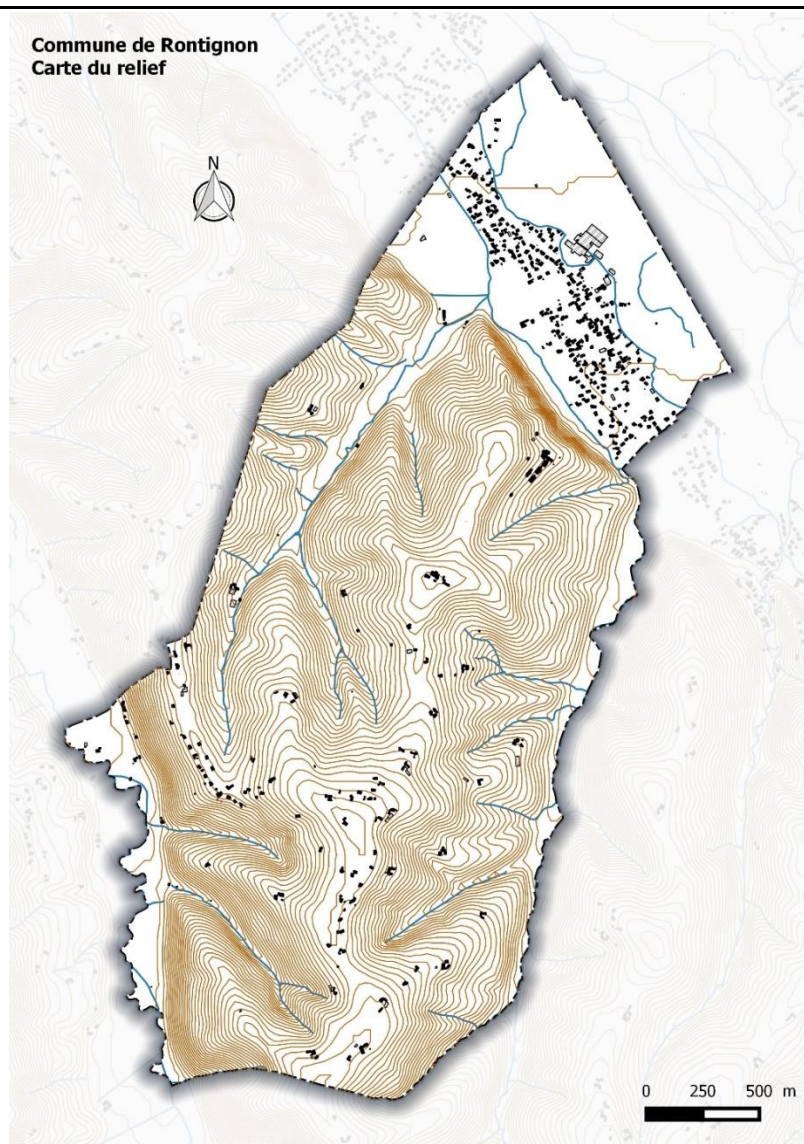
1.1.1 Un relief faiblement marqué

Le territoire communal se situe sur la plaine alluviale du Gave de Pau, orientée nord-est/sud-ouest, à une altitude variant de 193 à 377 m NGF.

Le modelé est complexe et accentué, pourvu :

- du lit majeur du Gave de Pau dans son quart Nord/Est, dont l'altitude moyenne est de 190 m NGF,
- et d'une zone de coteaux aux flancs à fortes pentes, entaillés par des vallées étroites dont les principales sont celles du Soust (Vallée-Heureuse), du ruisseau de la Maison-Commune, et du ruisseau des Bouries.

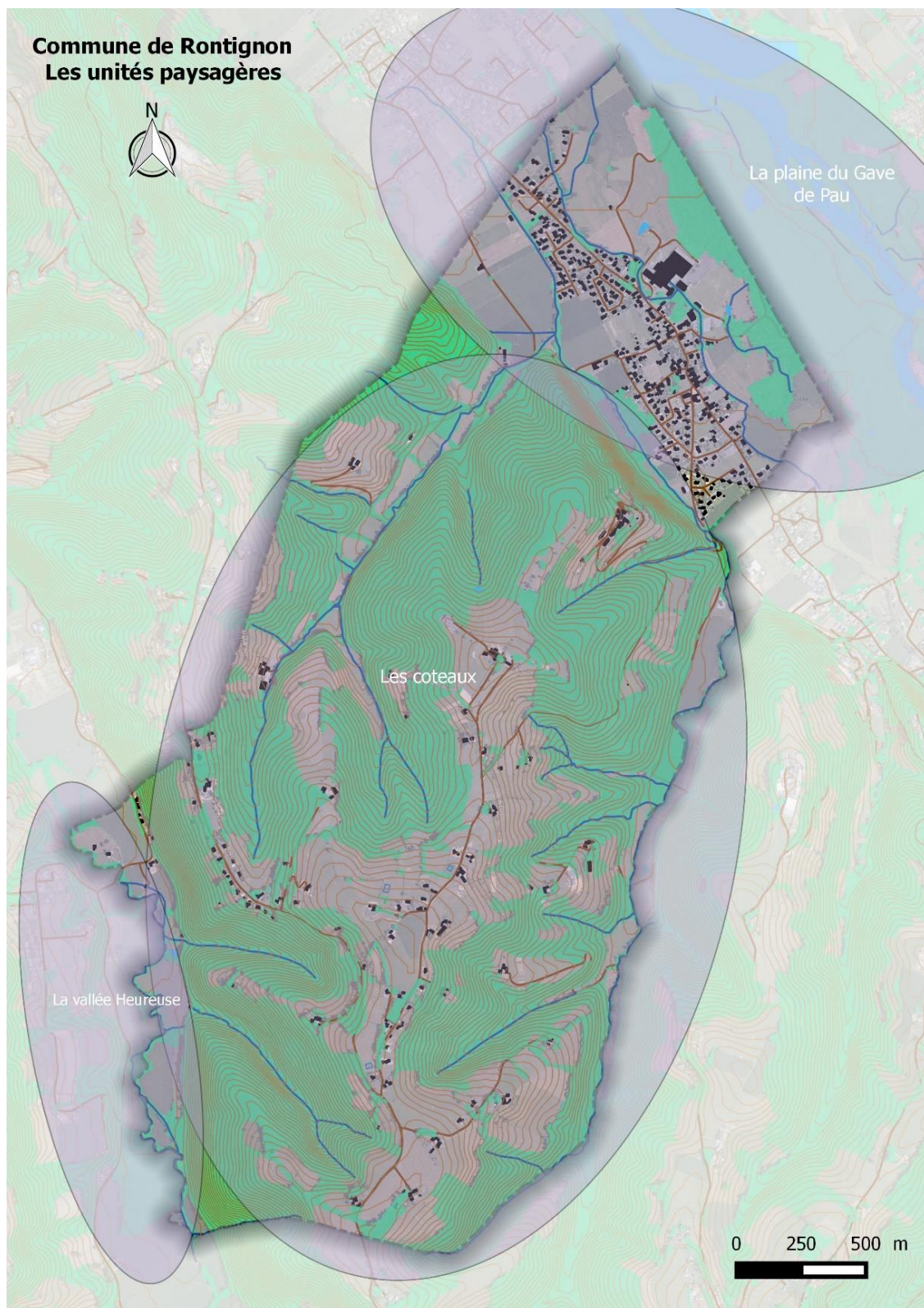
Les pentes très abruptes délimitant cette zone de coteaux atteignent une déclivité de 70% en limite avec la Vallée-Heureuse et plus de 100 % en limite de la plaine du Gave de Pau.



1.1.2 Les caractéristiques paysagères du territoire

Le territoire de Rontignon, est structuré autour de deux grandes entités paysagères caractéristiques :

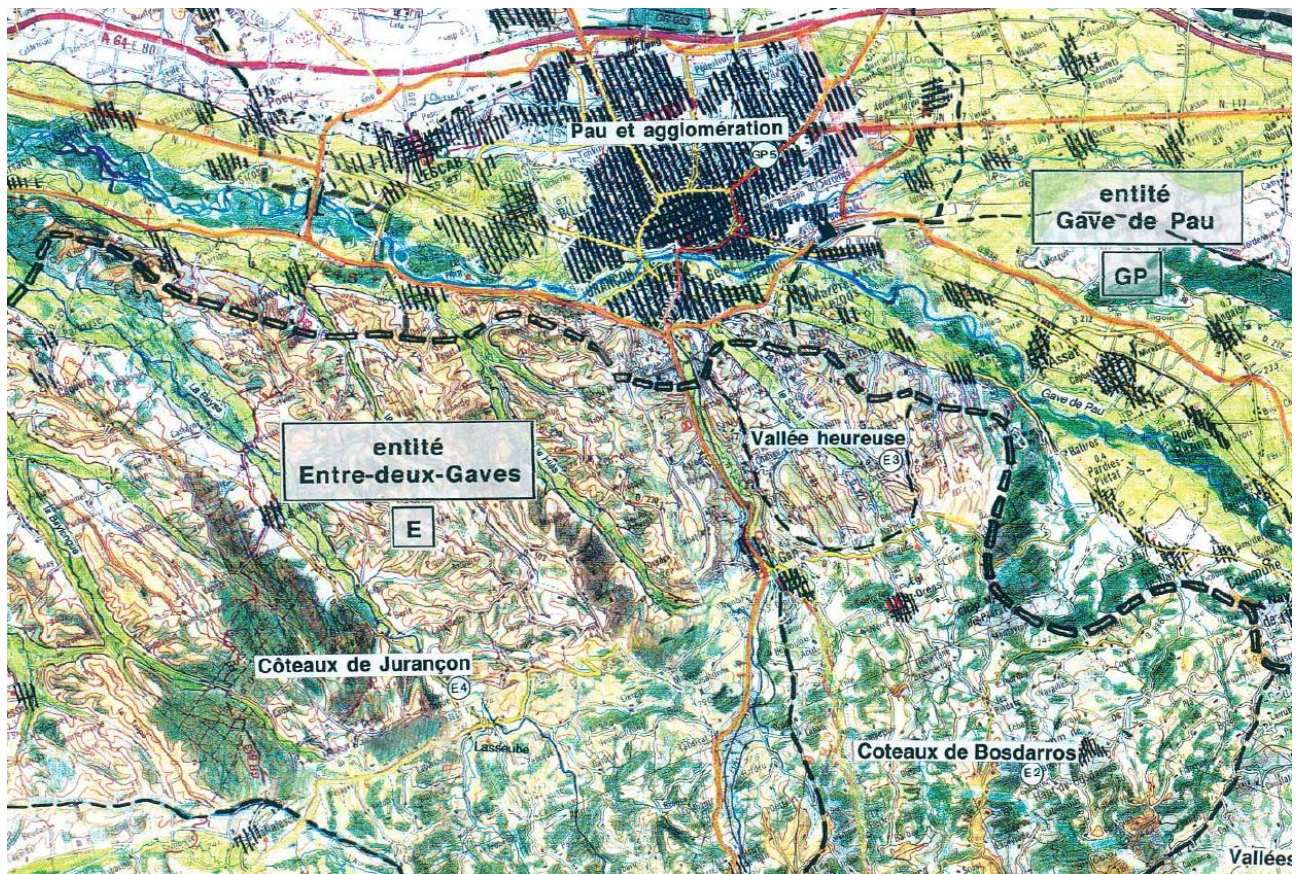
- La plaine du Gave de Pau et sa saligue, au nord, sur laquelle s'est développé le bourg ancien, ses équipements sportifs et ses extensions urbaines ;
- et les coteaux occupant les trois-quarts du territoire, boisés sur leurs versants ou occupés par des espaces de prairies, parmi lesquels se retrouvent une urbanisation dispersée le long des voies de communication et un hameau principal,



au centre. Une sous-unité paysagère peut se distinguer dans cette zone des coteaux : la vallée du Soust, ou Vallée-Heureuse, qui occupe l'extrémité Sud-Ouest du territoire communal.

Les unités paysagères sur Rontignon : entre gave et coteaux

L'atlas paysager réalisé par le département des Pyrénées-Atlantiques identifie ainsi deux entités paysagères : l'entité Gave de Pau et celle de l'Entre-deux gaves, avec la présence d'une sous-unité : la Vallée-Heureuse.



Source : atlas des paysages, CG64, 2003

1.1.2.1 La plaine du Gave de Pau : un paysage varié et remanié :

Le Gave de Pau est un cours d'eau qui n'a cessé de se déplacer dans son lit majeur et qui observe un espace de mobilité important.

Il a donc depuis toujours façonné le paysage de la plaine dans laquelle il s'écoule mais a lui-même été fortement contraint et remanié par la main de l'homme pour prévenir les inondations et l'utiliser comme ressource économique.

Le territoire communal de Rontignon occupe une petite partie de la plaine alluviale du Gave de Pau, mais ce dernier ne s'écoule pas sur le territoire communal. Seul un espace de saligue occupe la limite nord-est de Rontignon, de part et d'autre d'un ancien bras du gave aujourd'hui asséché.

Le reste de la plaine du gave sur Rontignon est occupé par le bourg ancien de Rontignon et ses extensions pavillonnaires ainsi que par des espaces de grandes cultures.

Sur l'ensemble de cette plaine, la présence de l'eau est omniprésente : en effet, un réseau de canaux avait été mis en place pour irriguer la plaine et alimenter une minoterie, devenue par la suite la laiterie Vilcontal ; une grande partie de ces canaux avait au cours du temps été busée, mais aujourd'hui, peu à peu, ces canaux sont remis à l'air libre, afin d'apporter au bourg et ses espaces alentours cette ambiance paysagère liée à l'eau.

- **La saligue**

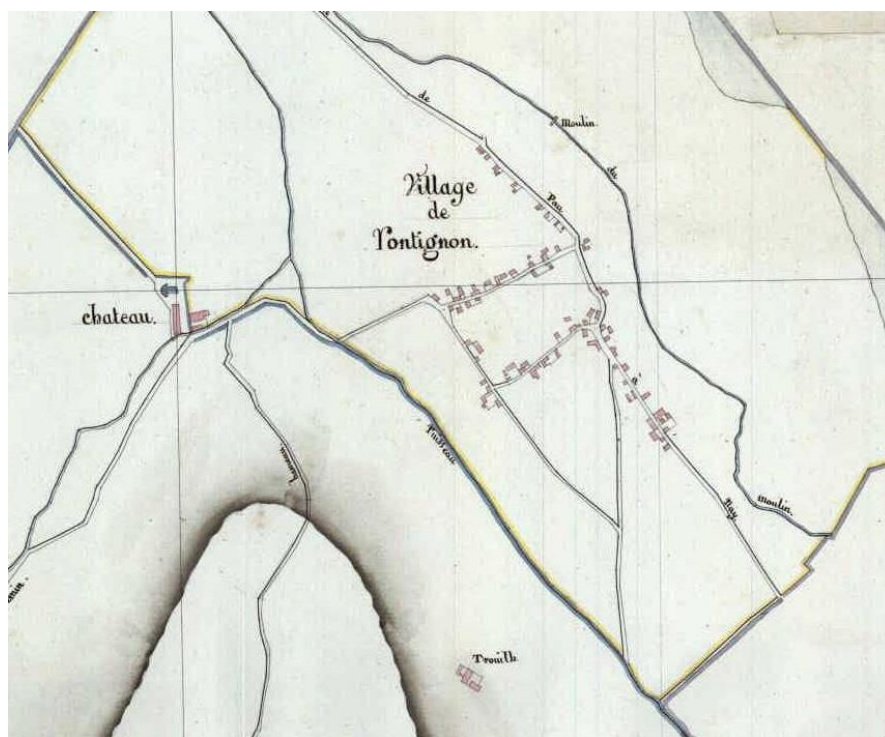
La saligue sur le territoire communal de Rontignon présente un paysage fermé, car composé d'arbres de hautes tiges et d'une formation buissonneuse dense.

- **Le bourg**

- forme urbaine

L'est de Pau, le long du Gave de Pau, s'est développé à partir du 17^e siècle sous la forme d'une urbanisation en "collier de perles" sur la première terrasse alluviale du Gave de Pau, afin de se prémunir des risques d'inondations.

Les bourgs anciens se succèdent ainsi le long de la principale voie de communication existante : l'actuelle RD 37.



Cadastre napoléonien, 1845, e-archives départementales, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Le bourg ancien de Rontignon s'est ainsi développé le long de cette voie, à proximité d'un château aujourd'hui détruit, et le long d'une voie secondaire composée de deux axes perpendiculaires à la RD 37, reliés par un axe parallèle à ce dernier : l'actuelle rue du Vieux-Bourg. Le bâti s'est développé en alignement sur voirie de part et d'autre de cette voie formant un ensemble rectangulaire au centre duquel persistent encore aujourd'hui de grandes entités non bâties composant les espaces jardinés de ce bâti ancien.

Le bourg ancien s'organise donc sous forme de village-rue, où les constructions anciennes sont implantées en alignement sur voirie.

Pour autant, le bourg ancien étant très restreint, le bâti reste assez lâche, sans pouvoir y déceler de réel cœur de bourg bien marqué.

Les unités foncières sont le plus souvent ceintes de murs en galets assez hauts, donnant un "effet-rue" marqué. Cette structure urbaine préservée crée une vision minérale de l'espace. En effet, la végétation se cache au regard. Les jardins sont situés derrière les hauts murs ou les bâtiments.



Des rues étroites, un bâti en alignement sur voirie

À ce cadre de base s'ajoutent dans le bourg ancien des bâtiments plus récents comme certains bâtiments administratifs, des fermes totalement transformées et plusieurs habitations neuves dans les espaces encore libres. La mairie a été notamment aménagée le long de la RD37.

À partir des années 1960, le bâti se développe en effet au-delà de ce noyau de base, principalement le long de la départementale 37 (rue des Pyrénées). Les lotissements sont apparus à partir des années 1970.

Il existe deux zones de lotissements dans la plaine (une zone Nord située sur la départementale 37, une zone Sud située entre la départementale 37 et les coteaux).

La zone Nord regroupe les lotissements les plus anciens et les plus récents. Ils sont de taille assez importante (une vingtaine de lots). La zone Sud regroupe des lotissements plus petits : 5 à 10 lots.

Enfin au centre-est de la commune les équipements publics et l'usine Vilcontal, en friche, dominant.

■ Caractéristiques du bâti

- Le bourg ancien

	Le bourg ancien
Les limites	Le village agricole préurbain (cadastre napoléonien) est localisé le long de 3 voies. Il forme 2 "L" en miroir. Cet espace fait 550 m dans sa plus grande longueur sur 350 m de large. L'habitat pavillonnaire s'inscrit parfois dans quelques "dents creuses".
Les éléments structurants	La mairie et l'école (en lisière est). L'église.
Le parcellaire	La parcelle de base est parfois carrée, le plus souvent rectangulaire et de dimensions très variables (1 500 à 2 500 m ² pour une majorité). La façade sur rue est celle de la largeur de la parcelle. La parcelle de base fait environ 20 à 25 mètres de large, rarement au-dessous ; des largeurs plus importantes sont fréquentes lorsqu'il s'agit de fermes avec un jardin (un pré) sur le côté. La longueur est très variable, mais généralement moins du double de celle de la largeur et exceptionnellement plus du triple.
L'implantation du bâti	Le bâti est presque toujours avec une façade à l'alignement sur la rue, que ce soit pour la maison ou pour une grange. S'il n'y a qu'un bâtiment, il est en "L", rarement en "U". Dans bien des cas il y a plusieurs bâtiments soit en parallèle soit en perpendiculaire les uns par rapport aux autres. Les fonds ou le côté de la parcelle sont occupés par un jardin.
L'occupation du sol	Le bâti est surtout composé de corps de fermes, dont rares ont en partie une fonction agricole. Des villas se sont intégrées dans cette trame de bâti de structure agricole. Quelques bâtiments publics sont présents et s'intègrent dans la trame.
La voirie	La route départementale fait 8 à 10 mètres de large à hauteur du bourg ancien. Les 2 autres rues longées par le bâti ancien font 4 mètres d'emprise minimum, 5 le plus souvent, 6 au maximum. Aussi les trottoirs sont inexistantes et une rue est à sens unique. Il n'y a pas de hiérarchie dans le maillage, si ce n'est la route départementale qui traverse le bourg. Cette voirie est liée au développement d'un village agricole qui exclut l'usage de tout véhicule.
L'emprise au sol	La taille du bâti et celle de la parcelle ne sont pas proportionnelles. Aussi plus la parcelle est profonde ou large et plus le jardin est grand, plus la parcelle est courte plus elle est bâtie. L'emprise au sol tourne autour de 15 à 40 % sur le bâti ancien (25 % est commun).
Les toitures	Les pentes sont fortes, presque toujours proches de 80 %. Les toits sont en ardoise ou en tuile mécanique, rarement en tuile canal. Le sens de faitage est généralement dans le sens du parcellaire.
Espace non bâti, trame végétale	Les jardins occupent le plus souvent 50 à 75% des surfaces : pelouses, potagers, agrémentés d'arbres et arbustes. Lorsqu'il n'y a pas de haut mur de clôture, une vue sur les maisons et jardins est possible. Les espaces publics (rues, places, placettes) ne sont pas plantés, hormis autour de l'église. Il existe encore des terrains dont l'usage agricole persiste.
Typologie architecturale	Le bâti date essentiellement du 17 ^e , 18 ^e et 19 ^e siècle, voire 20 ^e siècle, chaque période apportant sa contribution. Le bâti est de R+combles ou R+1+combles (le plus souvent). En façade il y a des travées de fenêtres, sur les arrières ou le côté on trouve parfois un décrochement. Plusieurs bâtisses sont en pignon sur rue. Les constructions modernes ou rénovées sont intégrées dans la trame ancienne. Seule l'église est d'un volume et d'une hauteur supérieure.
Les clôtures	Lorsque le bâti ne couvre pas toute la façade, un mur-bahut maçonné ferme la parcelle. Sur les limites, plus rarement en façade sur la rue, des clôtures légères remplacent souvent les murs.
La topographie	Nous sommes dans la plaine du gave, le relief est plat.



Un bâti ancien de qualité



- Les zones pavillonnaires

	Les quartiers résidentiels l'après-guerre
Les limites	Les extensions s'inscrivent dans des limites marquées : les limites communales avec Narcastet et Uzoz, le Canal des Moulins et le ruisseau des Bouries.
Les éléments structurants	La place de la mairie et l'école. Le cimetière. Quelques éléments de commerce et services le long de la voie principale.
Le parcellaire	Sur les lotissements, les lots font 900 à 1 200 m ² Le parcellaire est généralement un rectangle de 1 x 1,2 à 1 x 1,5. Hors lotissement, il y a une plus grande variété. La parcelle fait de 1 000 à 2 500 m ² dans la plupart des cas. Certains atteignent 5 000 m ² . Le long de la RD 37, le parcellaire est souvent en lanière, sur les autres rues il est généralement dans les mêmes ratios qu'en lotissement.
L'implantation du bâti	Sauf exception, l'habitat est toujours en retrait de la voie, mais en règle générale le jardin est plutôt sur l'arrière surtout si la parcelle est en lanière. Le retrait varie le plus souvent entre 3 et 7 mètres (sans que les façades soient alignées pour autant). Plus la parcelle est étroite plus souvent la maison s'appuiera sur une limite latérale (le garage bien souvent) ; plus le terrain est proche du carré, plus la maison tend à être au centre, surtout dans les lotissements après 1970.
L'occupation du sol	Le titre l'indique, ces quartiers sont dominés par l'habitat. Toutefois, quelques activités et services peuvent s'insérer dans le pavillonnaire.
La voirie	La voirie des lotissements est toujours suffisamment large car liée à la voiture dès sa création. Il faut distinguer le tracé dans les lotissements de celui du bâti le long de voies existantes. Généralement, il y a eu nécessité de l'élargir (passer de 5 à 8 mètres bien souvent).
L'emprise au sol	La taille de la maison n'est pas proportionnelle à celle du terrain. Aussi plus le terrain est grand, plus l'habitat est diffus. Dans tous ces quartiers la densité est moins forte que dans le bâti ancien. L'emprise au sol des maisons individuelles va de 5% à 25%, le standard est de 15% environ (maison de 150 m ² sur un terrain de 1 000 m ²). Seule la réalisation très récente d'habitat collectif donne une densité plus importante.
Les toitures	Le bâti des années 50, 60, voire 70, présente une toiture de faible pente faite de matériaux divers (surtout de tuiles). Par la suite, il y a un certain retour à des toitures plus traditionnelles (années 70 et 80). Sur les 20 dernières années les pentes sont plutôt autour de 60 % et généralement en tuile plate rouge.
Espace non bâti, trame végétale	Les jardins occupent le plus souvent 70 à 90% des surfaces : pelouses, potagers, allée d'accès au garage et agrémentés d'arbres et arbustes. Les espaces verts dans les lotissements sont exceptionnels.

	Les quartiers résidentiels l'après-guerre
	Sur tous les quartiers, des parcelles agricoles s'insèrent dans le pavillonnaire. Il faut aller vers la mairie pour trouver des espaces publics. Il y a également une place végétalisée derrière l'église.
Typologie architecturale	Le type architectural est très varié et lié à une époque de construction. Le néo-béarnais est très présent des années 1970 à 80, voire 90. Depuis les styles sont plus variés, les formes toujours plus complexes (de très nombreux décrochés). La taille des fenêtres, portes, la forme générale, le volume des constructions sont très variables. Les maisons sont en rez-de-chaussée ou R+1ou comble, y compris les immeubles collectifs.
Les clôtures	La parcelle est ceinturée d'une murette sur la rue (parfois d'un grillage, ou les 2 à la fois), et d'un grillage sur les autres limites. Lorsque la clôture est doublée d'une haie, elle est généralement en thuya.
La topographie	Nous sommes dans la plaine du gave, le relief est plat.

- Le site de Vilcontal

Le site se situe au centre du bourg. La façade sud-est de l'ancienne usine est en contact visuel direct de la place du bourg et de la plaine des sports. Située à l'emplacement d'une ancienne minoterie, l'usine Vilcontal s'est installée le long du Canal des Moulins, à proximité du moulin existant au nord du noyau urbain historique.



Le bâtiment principal de l'usine Vilcontal

Le site, aujourd'hui fermé et à l'état de friche industrielle, enfermé sur lui-même, semble infranchissable, alors qu'il possède une position charnière entre le bourg, les équipements collectifs, les saligues du Gave de Pau et les quartiers d'habitat autour de la départementale 37 (rue des Pyrénées) :

- un seul point d'accès à l'usine Vilcontal depuis la rue des Pyrénées, une voie interne en boucle autour de l'usine ;
- la voie à l'ouest de l'usine présente un profil très contraint et n'est pas adaptée en l'état à une augmentation de trafic ;
- le chemin de la Sablière, à l'ouest, et la rue des Écoles, à l'est, sont maillées par un chemin piéton au nord du site ;
- le Canal des Moulins constitue aujourd'hui une véritable barrière physique : les équipements sportifs et l'usine Vilcontal sont coupés du reste du bourg.

Le gabarit de l'usine sort de l'ordinaire : hauteur, dimensions, emprise au sol, espace libre périphérique, voirie interne, aspect de la construction... Tout distingue cette usine des autres constructions et sites environnants. Vilcontal renvoyait une image "moderne" ou "contemporaine" de la façade bâtie : le passage sous porche et l'allée plantée aujourd'hui disparue, l'ancienne maison de direction, le passage du Canal des Moulins, la marge de recul importante du front bâti (65 m) depuis la rue des Pyrénées qui forme un effet de place.

Il est intéressant d'observer que l'impact visuel de la friche dans le paysage est faible et que l'usine disparaît souvent derrière un rideau de végétation ou derrière le bâti. Rares sont les espaces où la vue est réellement dégagée ; seule la vue depuis la rue des Pyrénées offre, sur une cinquantaine de mètres, une séquence avec une vue frontale et proche sur la friche de l'usine. L'ensemble des autres points de vue (y compris lointains comme depuis le château de Franqueville situé à Bizanos) ne donnent à voir que des vues partielles sur les bâtiments.

- Les espaces et équipements publics

Les espaces publics regroupent des jeux d'enfants et des équipements multisports situés à proximité de la mairie et de l'école. Ils sont mitoyens de l'ancienne usine Vilcontal. De par leurs fonctions, ces espaces et équipements, comme l'usine, se distinguent des quartiers d'habitation.



Le "Prat" (pré commun) devenu parc public en bordure de la mairie, école, salle polyvalente

Ces éléments sont vécus comme un lieu de vie et de centralité de la commune, car situé au milieu du bourg. Les stades sont une transition verte avec la saligue toute proche.

La seule limite est la barrière que peut représenter la RD 37 (à assez fort trafic) entre les espaces publics et l'essentiel de l'habitat.

Un projet de réhabilitation de la friche industrielle, portée par la communauté de communes Gave et Coteaux, vise à faire du "Prat", parc public situé entre la mairie et Vilcontal, une réelle trouée verte reliant le bourg au site réhabilité. Le projet vise en effet à la démolition de la façade bâtie avant du site, afin de créer des logements collectifs associés à des locaux dédiés aux commerces et services.

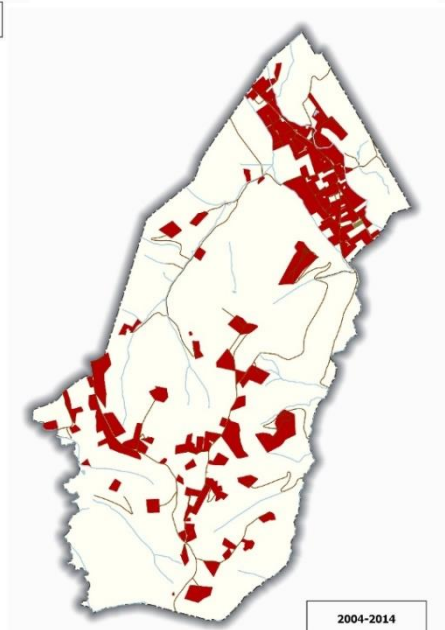
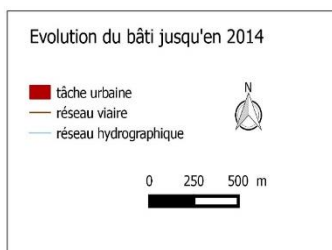
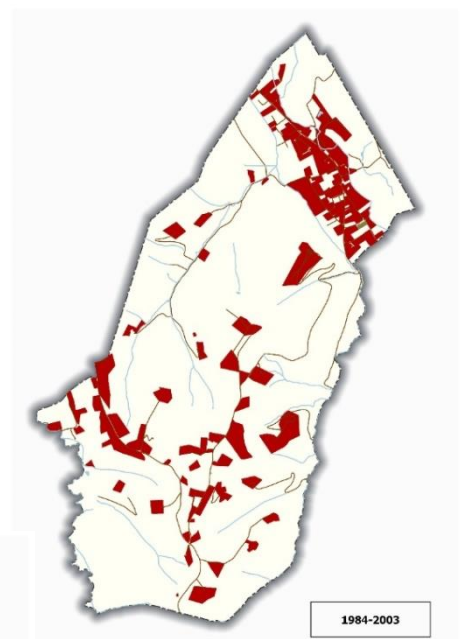
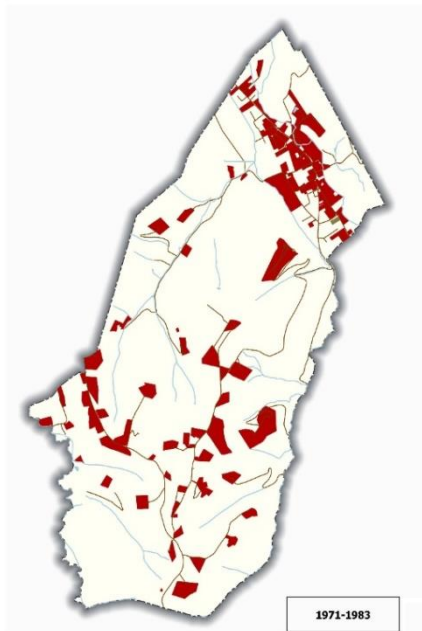
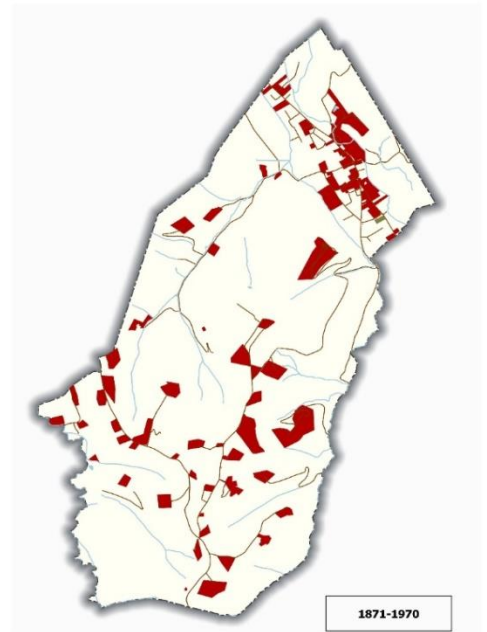
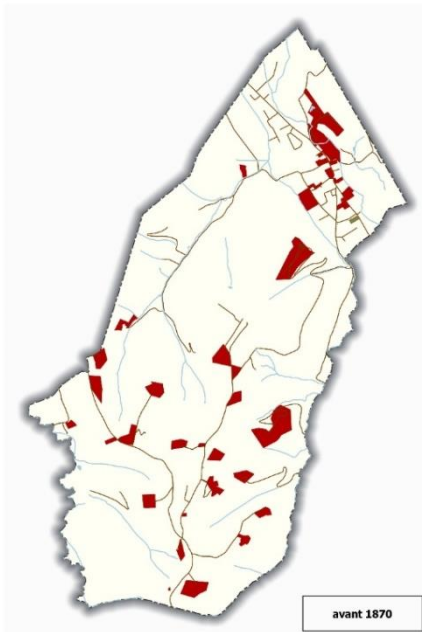


La mairie



LA FRICHE VILCONTAL à RONTIGNON _ Equipe Alain CHARRIER architecte-urbaniste / BET HEA _ 3 octobre 2013 5

Un projet de réhabilitation de la
 friche industrielle Vilcontal,
 Alain Charrier, architecte
 urbaniste, 2013
 L'évolution du bâti
 jusqu'en 2014

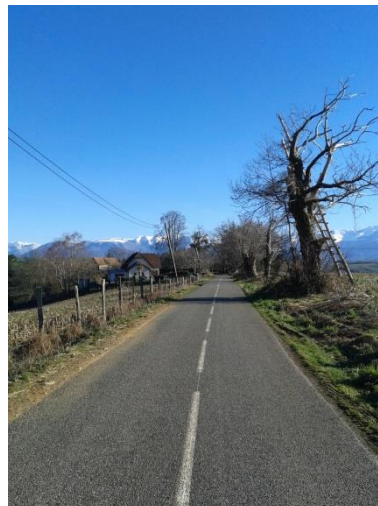


1.1.2.2 Les coteaux

Cette unité paysagère recouvre presque 80 % de la commune, elle correspond au coteau qui s'étend de Gélors au quartier des Pindats sur la commune de Haut-de-Bosdarros ; c'est un sous-ensemble des coteaux dits de Bosdarros, entre le Gave de Pau, la vallée du Neez (route d'Oloron) et les contreforts des Pyrénées.

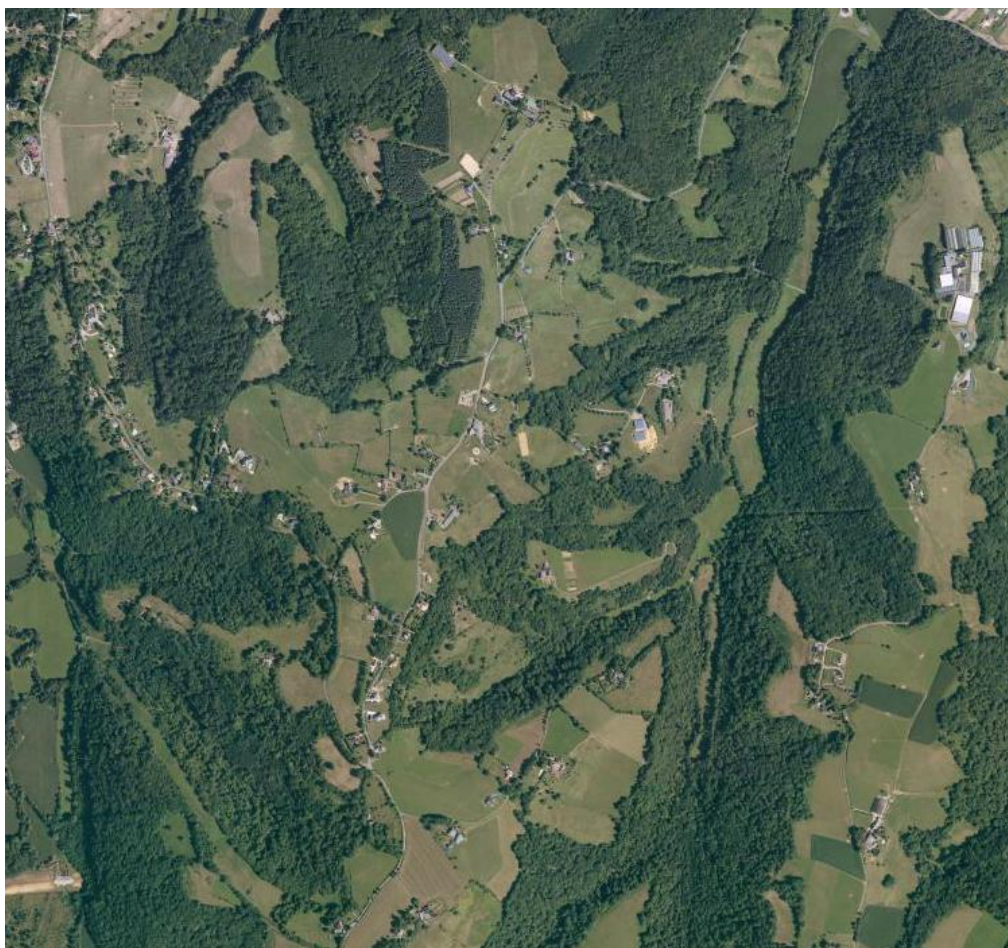
Ce paysage est tout en courbes et pentes, plus ou moins fortes où le vert des prairies et bois dominent. Historiquement il était composé d'un paysage d'élevages extensifs essentiellement bovins avec de nombreuses haies. Les fermes anciennes se sont principalement disposées sur les points hauts, plus rarement sur les versants des vallons.

Les vues portent sur toute la plaine du Gave de Pau au nord et sur les Pyrénées, au sud, offrant un cadre paysager aux atouts considérables.



Vue sur les Pyrénées et la plaine du Gave de Pau depuis les coteaux

La proximité de la ville de Pau, ainsi que ce magnifique cadre paysager a eu pour conséquence d'attirer fortement une urbanisation déconnectée de toute activité rurale. Aussi, de véritables hameaux se sont-ils constitués lors des dernières décennies, soit sous forme d'habitat groupé autour d'anciens corps de ferme, mais surtout de manière linéaire, le long des principales voies de communication : la route du Hameau et la route de Piétat (RD 209)



Les coteaux de Rontignon (Source : Géoportail)

1.1.2.3 La Vallée-Heureuse

Cette unité paysagère correspond au fond de vallée du ruisseau le Soust.



La Vallée-Heureuse à hauteur de Rontignon

➤ Caractéristiques

La vallée du Soust se caractérise par son aspect rural préservé aux portes de l'agglomération paloise. Son côté fermé (300 à 400 mètres de large) renforce cette impression d'isolement. L'urbanisation s'est arrêtée au bourg de Gelos, contrairement à d'autres vallées voisines. Le Soust prend sa source sur les coteaux au-delà de Bosdarros, aussi elle garde un côté "cul-de-sac".

Le fond de vallée est plat et humide car encaissé (de 120 à 150 mètres). L'occupation des sols se partage entre les prairies et maïs. Sur les premiers versants, il y a encore quelques prés, mais surtout des bois.

Des fermes, souvent en limite entre fond de vallée et versant plus rarement au centre ou sur les versants parsèment la vallée, quelques maisons récentes complètent le bâti.

Les saisons ont une importance considérable sur la perception du site. En hiver, les coteaux créent une ombre importante, les maïs coupés et l'absence de feuilles ouvrent des perspectives dans le sens du cours d'eau. Au printemps et en été, le vert est la couleur de la vallée. Il est également à noter la présence d'une ligne haute-tension.



Le Soust

1.2 La géologie

- **Dans la zone de proximité du Gave (au nord de la commune) :**

Alluvions actuelles ; saligues (Fz) : ce vocable désigne une formation végétale accompagnant les lits majeurs des cours d'eau. Sur le plan des formations alluviales, la saligue correspond à une nappe actuelle. Elle est constituée de galets qui représentent le cortège pyrénéen typique, emballés dans une matrice généralement sableuse.

- **Dans la plaine et le long des deux cours d'eau : "le Ruisseau de la Maison-Commune", et "le Ruisseau des Bouries".**

Nappe de bordes (Würm) : (Fy) alluvions grossiers et lentilles de sable, constitués par le cortège classique des galets pyrénéens : quartzites en majorité. La matrice est très sableuse.

- **Sur les coteaux**

Poudingues de Jurançon (Miocène) : (m1-2) cette formation correspond au démantèlement de la chaîne Pyrénéenne et arme toutes les collines du secteur de Jurançon. Les bancs de Poudingue sont à base ravinante et comprennent des galets assez gros mal cimentés, souvent de nature calcaire.

Nappe de Maucor (Pliocène) : (p) cette nappe devait recouvrir l'ensemble du territoire considéré. Elle ne subsiste à l'heure actuelle qu'en des secteurs disjoints par des érosions. Il s'agit de galets cimentés par de l'argile plus ou moins rouge où dominent les quartzites.

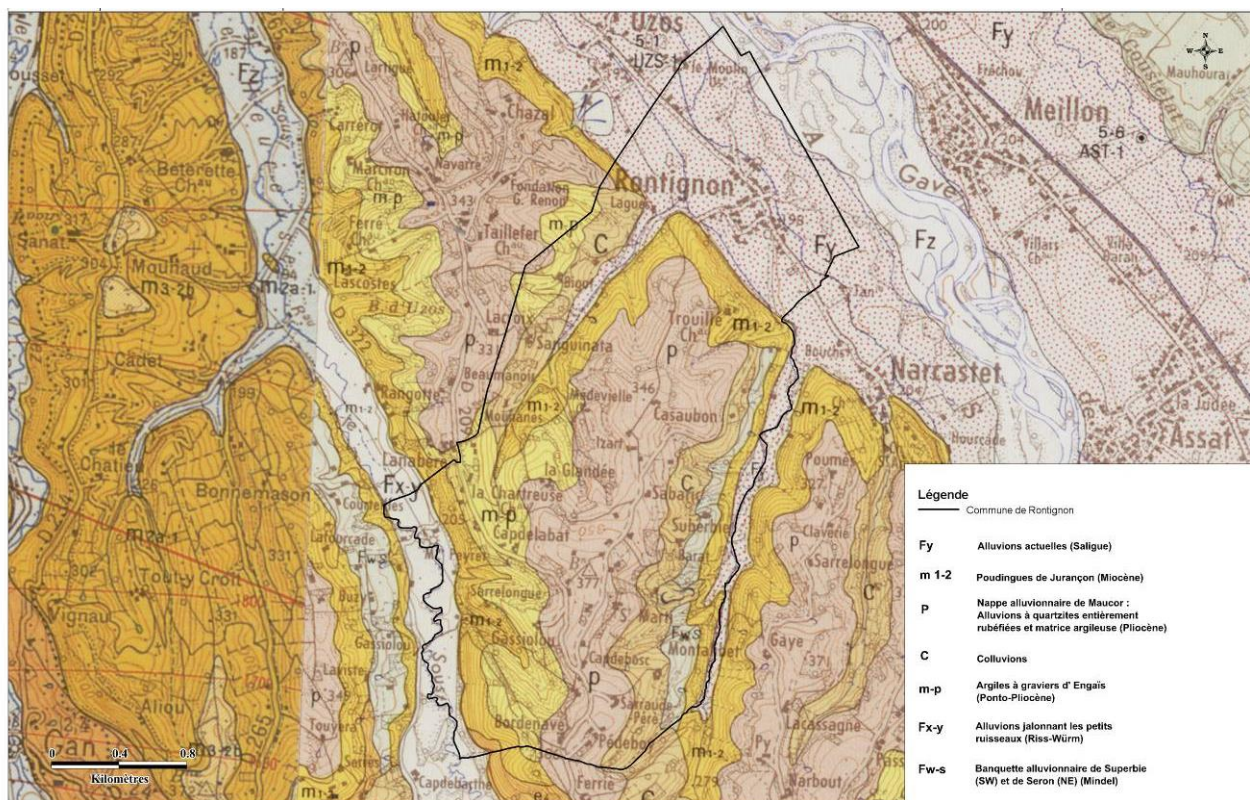
Avec sur les versants Ouest : Argiles à graviers d'Engaïs (Ponto pliocène) : (m-p) il s'agit d'une série complexe, essentiellement continentale. Elle est constituée de sables assez grossiers, siliceux.

Et dans la partie Est :

- colluvion (c) : recouvre la quasi-totalité des versants, son épaisseur voile les formations en place. Ces colluvions remanient des matériaux provenant des nappes alluviales qui couronnent généralement les versants. Aussi sont-elles riches en galets plus ou moins altérés et cassés, des quartzites essentiellement. Ces galets sont emballés dans une matrice argileuse ocre-jaune ;
- Banquettes de Superbie et de Seron (Mindel) : (Fw-s) banquette latérale très réduite accrochée à mi-pente du versant. Matériel constitué par des galets emballés dans une matrice argileuse rubéfiée, les quartzites dominant.

- **Dans la vallée du Soust dite Vallée-Heureuse**

Basse terrasse des petits ruisseaux (Riss-Würm) : (Fx-y) les éléments mineurs des petits ruisseaux sont accompagnés par une formation alluviale qui remanie des matériaux déjà façonnés par les écoulements antérieurs dans les nappes principales. Aussi est-il difficile de caractériser ces sédiments : sables, galets de nature diverse... Leur mise en place se déroule durant une longue période, depuis l'installation des niveaux qui les supportent jusqu'à nos jours.



Géologie du territoire communal

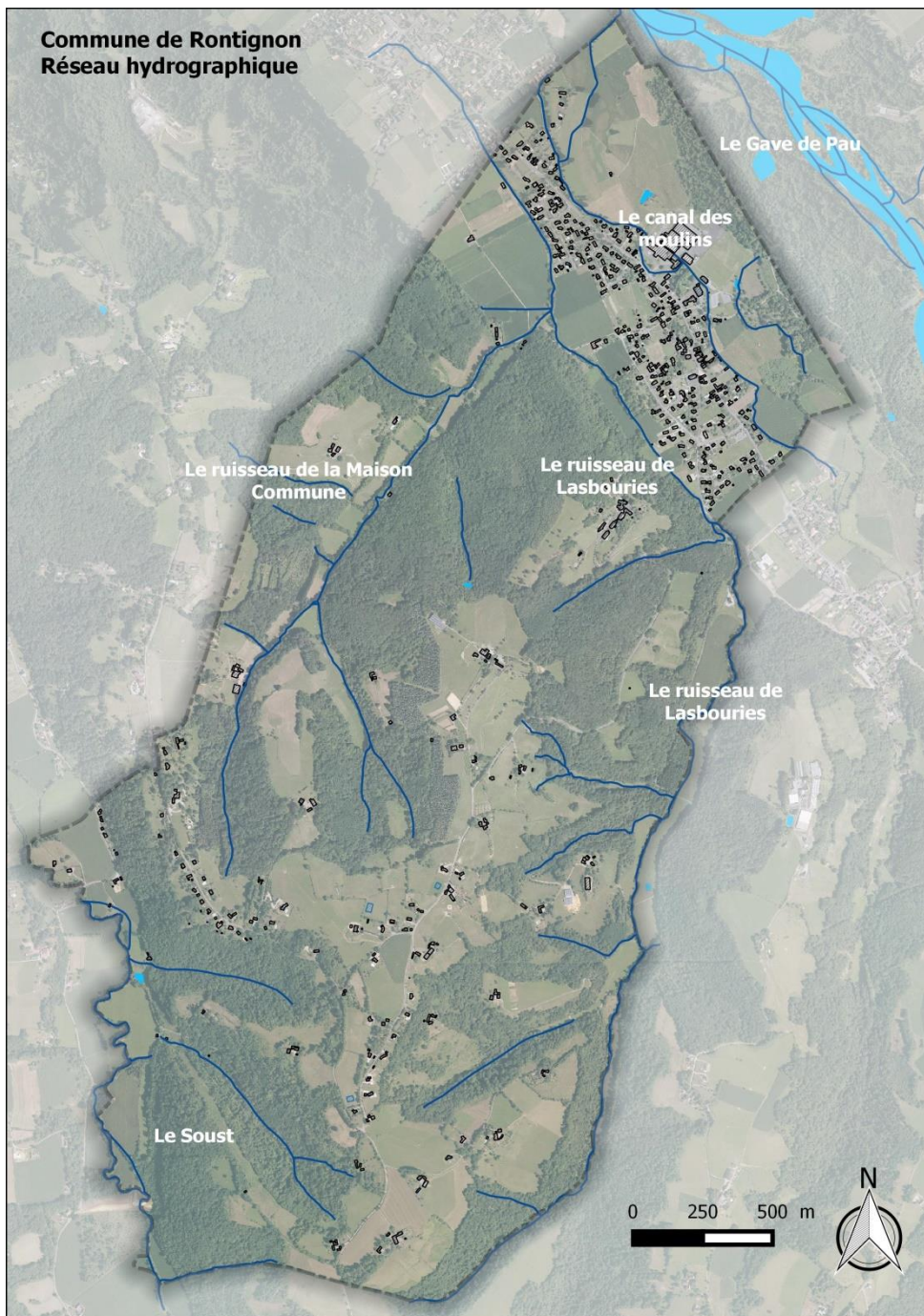
1.3 Le réseau hydrographique

Le réseau hydrographique présent sur le territoire communal est composé d'affluents du Gave de Pau :

- le Canal des Moulins s'écoule dans la plaine du Gave de Pau en traversant le bourg,
- le ruisseau de la Maison-Commune et celui des Bourries entaillent les coteaux respectivement à l'est et à l'ouest du territoire communal puis viennent longer la plaine du Gave de Pau en pied de versant,
- le ruisseau le Soust marque la limite sud communale et s'écoule dans la Vallée-Heureuse.

Ces cours d'eau présentent une faible déclivité. Leur régime hydrologique est de type pluvial. Il se caractérise par une période de hautes eaux en hiver et printemps.

Le Gave de Pau ne s'écoule pas sur Rontignon, seul un bras asséché se distingue au sein de l'espace de saligue au nord du territoire communal. En effet, de par son régime torrentiel pluvio-nival et la largeur de la plaine alluviale dans laquelle il s'écoule, le Gave de Pau occupe un espace de mobilité très important : également appelé espace de divagation, il s'agit de l'espace du lit majeur à l'intérieur duquel le lit mineur peut se déplacer. Sur Rontignon on retrouve donc cet espace, occupé par la saligue.



Le ruisseau de la Maison-Commune



Le ruisseau des Bouries



Le Soust

2 BIODIVERSITÉ

2.1 Mesures de connaissance, de gestion et de protection existantes

2.1.1 Les zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF)

2.1.1.1 Présentation et nature de la protection

Référence législatives et réglementaires : circulaires du 14 mai 1991 du ministre chargé de l'environnement

Lancé en 1982, l'inventaire des zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Cet inventaire différencie deux types de zone :

- **Les ZNIEFF de type I** sont des sites, de superficie en général limitée, identifiés et délimités parce qu'ils contiennent des espèces ou au moins un type d'habitat de grande valeur écologique, locale, régionale, nationale ou européenne ;
- **Les ZNIEFF de type II** concernent les grands ensembles naturels, roches et peu modifiés avec des potentialités biologiques importantes qui peuvent inclure plusieurs zones de type I localisées et des milieux intermédiaires de valeur moindre mais possédant un rôle fonctionnel et une cohérence écologique et paysagère.

L'inventaire ZNIEFF ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel. Au-delà de l'aspect strictement juridique, ces inventaires sont de précieuses indications sur la qualité des milieux naturels.

- **ZNIEFF présentes sur le territoire**

Le territoire communal de Rontignon recense une ZNIEFF de type I ainsi qu'une ZNIEFF de type II.

Code	Type de zone	Nom	Intérêt
6694 0001	I	Saligues amont du Gave de Pau	Écologique : <ul style="list-style-type: none">- biotope original,- stratification végétale verticale très importante,- ripisylves jouant un rôle épurateur naturel des nitrates- zone refuge pour les grands mammifères (chevreuil, sangliers) Ornithologique : <ul style="list-style-type: none">- zone d'hivernage des ardéidés et de stationnement des migrateurs.
6694	II	Réseau hydrographique du cours inférieur du Gave de Pau	Biologique : <ul style="list-style-type: none">- faune vertébrée exceptionnelle (espèces rares et en voie de régression en France), Ornithologique : <ul style="list-style-type: none">- une colonie d'Aigrettes gazettes et de Hérons Bihoreaux, hivernage régulier du Balbuzard pêcheur,- mammalogique : Vison d'Europe et Desman des Pyrénées-Atlantiques, Écologique : <ul style="list-style-type: none">- biotopes variés,- secteur d'hivernage et de halte migratoire,- diversité de stades de colonisation végétale conditionnant la diversité faunistique,- protection des nappes phréatiques de la pollution par les ripisylves,- refuges pour les grands mammifères et zones de reproduction pour certaines espèces farouches.

2.1.2 Réseau Natura 2000

2.1.2.1 Présentation et nature du réseau Natura 2000

Références législatives et réglementaires : Articles L.414-1 à L.414-7 et R.414-1 à R.414-24 du code de l'environnement.

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de constituer un réseau de sites choisis pour abriter des habitats naturels (pelouses calcaires, landes, forêts alluviales, dunes, ...) ou des espèces identifiées comme particulièrement rares et menacées.

Il est composé de sites désignés spécialement par chacun des états membres en application des directives européennes n° 79/409 du 6 avril 1979 dite "Directive Oiseaux" et n° 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite "Directive Habitats".

La "Directive Habitat" demande aux états membres de constituer des "zones spéciales de conservation" (ZSC). La désignation des ZSC s'appuie en grande partie sur l'inventaire ZNIEFF et suit trois étapes :

- l'envoi, par l'État membre à la Commission européenne de propositions nationales de sites d'importance communautaire (pSIC) ;
- la mise en cohérence des propositions nationales à l'échelon européen et l'établissement d'une liste de sites d'importance communautaire (SIC) par décision de la Commission européenne en accord avec les États membres ;
- la désignation, par l'État membre, des sites d'importance communautaire en zone spéciale de conservation (ZSC) dans les six années après l'établissement d'une liste des sites d'importance communautaire. C'est à cette étape qu'intervient l'arrêté de désignation du site comme site Natura 2000 (arrêté du ministre chargé de l'environnement).

La création de ce réseau n'a pas pour but d'interdire toute activité humaine sur ces zones. Ainsi, à chaque fois qu'un aménagement sera prévu sur un site appartenant au réseau Natura 2000 ou susceptible d'y être intégré, une évaluation des incidences du projet est réalisée. Les objectifs de protection des espèces et des habitats des sites Natura 2000 à prendre en compte sont fixés dans des documents d'objectif (DOCOB). Ceux-ci planifient pour six ans, la gestion de chacun des sites Natura 2000, il est actuellement en cours de réalisation pour le site concerné.

2.1.2.2 Site présent sur le territoire communal

Code	Nom	Caractéristiques	DOCOB
FR 7200781	SIC "Gave de Pau"	Réseau hydrographique très étendu avec un système de saligues encore vivace	En cours de réalisation

2.1.2.3 Description du SIC "Gave de Pau"

D'une superficie de 8 212 ha, le SIC "Gave de Pau" couvre l'ensemble du réseau hydrographique du Gave de Pau, représentant un vaste réseau hydrographique et comprenant un système de saligues encore vivace.

Il présente plusieurs habitats d'intérêt communautaire, dont un est considéré comme prioritaire.

- **Habitats d'intérêt communautaire** : habitat en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énumérées à l'annexe I de la directive et pour lesquels doivent être désignées des zones spéciales de conservation (ZSC).
- **Habitat d'intérêt communautaire prioritaire** : habitat en danger de disparition sur le territoire européen des états membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.
- **Habitat d'espèces d'intérêt communautaire** : habitat (d'intérêt communautaire ou non) abritant une espèce en danger ou vulnérable ou rare ou endémique énumérée à l'annexe II de la directive et pour lesquelles doivent être désignées les zones spéciales de conservation (ZSC).

Les habitats d'intérêt communautaire recensés au sein de la ZSC "Gave de Pau" sont les suivants :

Code Corinne Biotope – intitulé de l'habitat	Couverture	État de conservation globale
4020 - Landes humides atlantiques tempérées à bruyère ciliée (<i>Erica Ciliaris</i>) et bruyère à quatre angles (<i>Erica tetralix</i>)	5%	Excellente
4030 – Landes sèches européennes	5%	Bonne
6430 – Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins	5%	Excellente
7210 – Marais calcaires à marisque (<i>Cladium mariscus</i>) et espèces du <i>Caricion davalliana</i>	5%	Excellente
91E0 – Forêts alluviales à aulne glutineux (<i>Alnus glutinosa</i>) et frêne commun (<i>Fraxinus excelsior</i>) (<i>alno-padion</i> , <i>alnion incanae</i> , <i>salicion albae</i>)*	25%	Excellente
91F – Forêts mixtes à chêne pédonculé (<i>Quercus robus</i>), Orme lisse (<i>Ulmus laevis</i>), orme champêtre (<i>Ulmus minor</i>), Frêne commun (<i>Fraxinus</i>	20%	Excellente

Code Corinne Biotope – intitulé de l’habitat	Couverture	État de conservation globale
<i>excelsior</i>) ou frêne oxyphylle (<i>Fraxinus angustifolia</i>), riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)		

*: habitat d’intérêt communautaire prioritaire

Des espèces animales sont également répertoriées au sein de ce SIC comme espèce d’intérêt communautaire. Il s’agit de :

- la cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) ;
- L’écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) ;
- Le gomphe de graslin (*Gomphus graslinii*) ;
- La moule perlière (*Margaritifera margaritifera*) ;
- Le chabot (*Cottus gobio*) ;
- La lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) ;
- Le saumon Atlantique (*Salmo salar*).



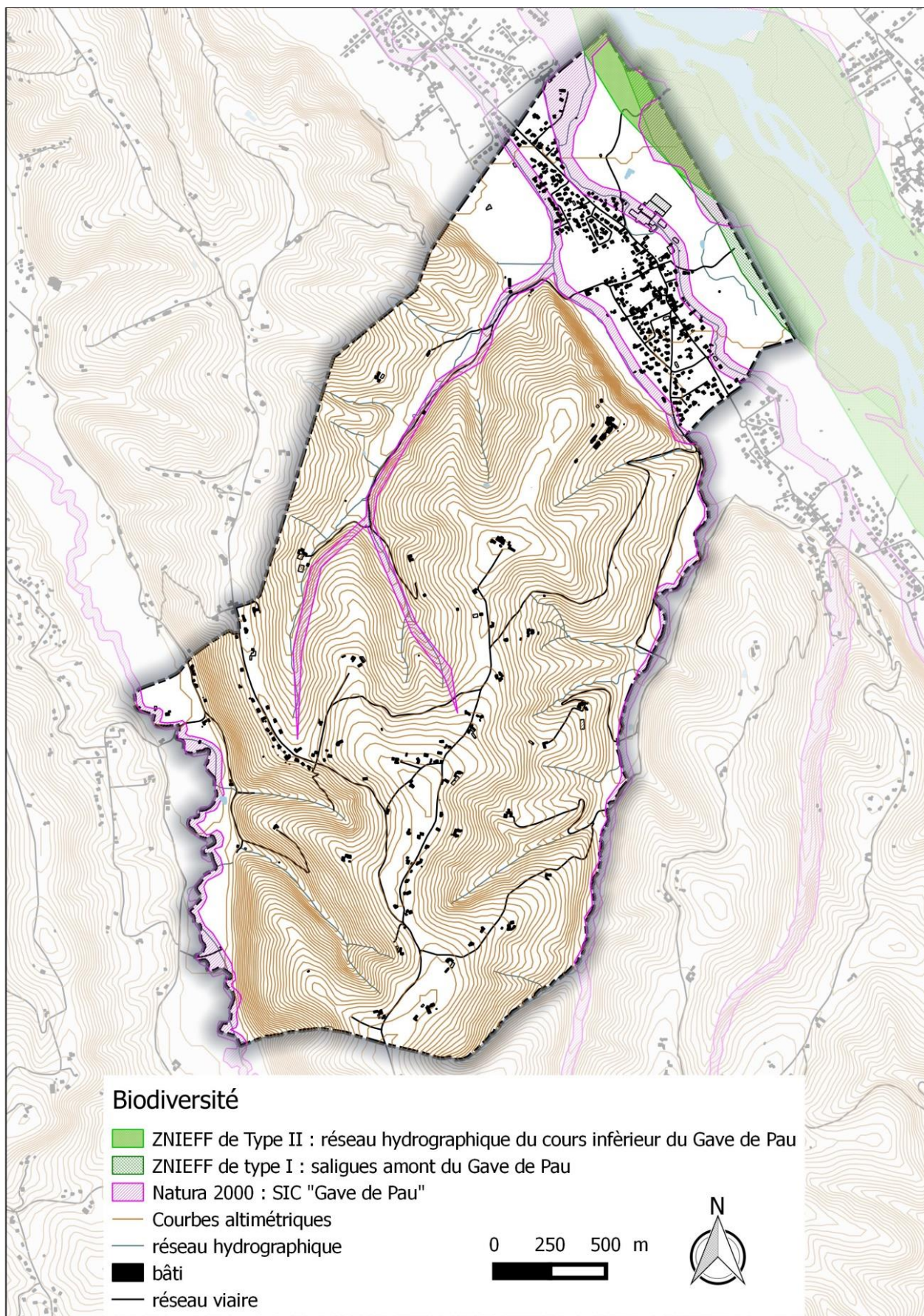
Le Chabot



Le Saumon atlantique

Les menaces potentielles repérées sur le site dans son ensemble sont :

- La disparition des landes humides par abandon ou exploitation à des fins sylvicoles ou agricoles ;
- La modification du régime hydrique des cours d’eau, travaux de drainage, intensification des pratiques agricoles, fermeture du milieu, etc.



Trame verte et bleue

2.2 Contexte réglementaire et définition

2.2.1 Les lois "Grenelle de l'Environnement"

Définies par la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement, *"la trame verte et bleue a pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité en participant à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines, et notamment agricoles, en milieu rural."*

À cette fin, cette trame contribue à :

- Diminuer la fragmentation et la vulnérabilité des habitats naturels et habitats d'espèces et prendre en compte leur déplacement dans le contexte du changement climatique,
- Identifier, préserver et relier les espaces importants pour la préservation de la biodiversité par des corridors écologiques,
- Préserver les zones humides,
- Prendre en compte la biologie des espèces sauvages,
- Faciliter les échanges génétiques nécessaires à la survie des espèces de la faune et de la flore sauvages,
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages.

Cette même loi demande la prise en compte de la trame verte et bleue (TVB) à différents échelons :

- national, au travers de l'élaboration d'un document-cadre intitulé "Orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques" ;
- Les schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) doivent prendre en compte et appliquer à l'échelle régionale les orientations nationales définies au niveau national, ainsi que prendre en compte les dispositions des SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux),
- Enfin, aux échelons supra communal et communal, les SCoT et les PLU doivent prendre en compte ces dispositions et définir les TVB présentes sur leur territoire.

2.2.2 Définition de la trame verte et bleue

La trame verte et bleue, réseau écologique formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques est un outil d'aménagement durable du territoire qui contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution et à préserver les services rendus, en prenant en compte les activités humaines (définition : annexe au décret 2014-45 du 20 janvier 2014 portant adoption des orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques).

La trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces au bon état écologique des masses d'eau. Elle doit permettre aux espèces animales et végétales de se déplacer pour assurer leur cycle de vie et favoriser leur capacité d'adaptation.

La trame verte et bleue est donc constituée d'une composante terrestre (trame verte) et d'une composante aquatique (trame bleue) qui comprennent chacune deux types d'éléments : les réservoirs, ou pôles de biodiversité et les corridors (assurant les échanges entre les réservoirs).

La trame verte comprend, aux termes des dispositions du II de l'article L371-1 du Code de l'environnement :

- tout ou partie des espaces protégés au titre du livre III et du titre Ier du livre IV du code de l'environnement et les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité,
- les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés à l'alinéa précédent,
- les surfaces en couvert végétal permanent mentionnées au I de l'article L211-14 du code de l'environnement.

La trame bleue comprend, aux termes des dispositions du III de l'article L371-1 du code de l'environnement :

- les cours d'eau, ou parties de cours d'eau ou canaux classés par arrêté préfectoral de bassin pris en application des 1° et 2° du I de l'article L214-17 du Code de l'environnement,
- tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs de qualité et de quantité des eaux que fixent les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et notamment les zones humides d'intérêt environnement mentionnées à l'article L211-3 du Code de l'environnement,
- des compléments à ces deux premiers éléments identifiés comme importants pour la préservation de la biodiversité.

La trame bleue doit être appréciée selon plusieurs dimensions :

- la continuité longitudinale des cours d'eau,
- la continuité latérale, entre les cours d'eau et leurs milieux annexes ou connexes hydrauliques et entre différents milieux humides.

Une trame verte et bleue se définit au travers de plusieurs éléments :

- **les réservoirs, ou noyaux de biodiversité** : espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de population d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
- **les corridors écologiques** : ils assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les corridors écologiques peuvent prendre plusieurs formes et n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus. On distingue ainsi trois types de corridors écologiques :

- les corridors linéaires (haies, chemins et bords de chemins, ripisylves, bandes enherbées le long des cours d'eau,...) ;
- les corridors discontinus (ponctuation d'espaces-relais ou d'îlots-refuges, mares permanentes ou temporaires, bosquets,...) ;
- les corridors paysagers (mosaïque de structures paysagères variées).

La structure écologique d'un territoire peut ainsi s'expliquer schématiquement de la façon suivante :

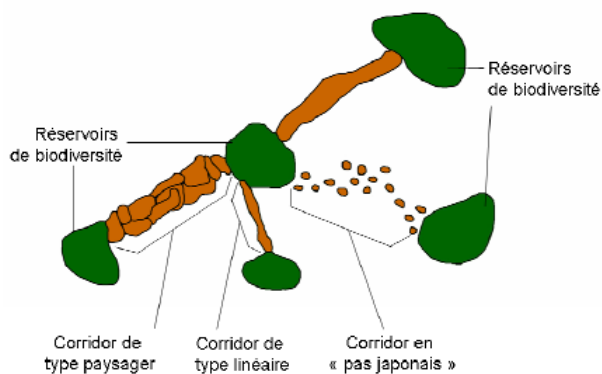
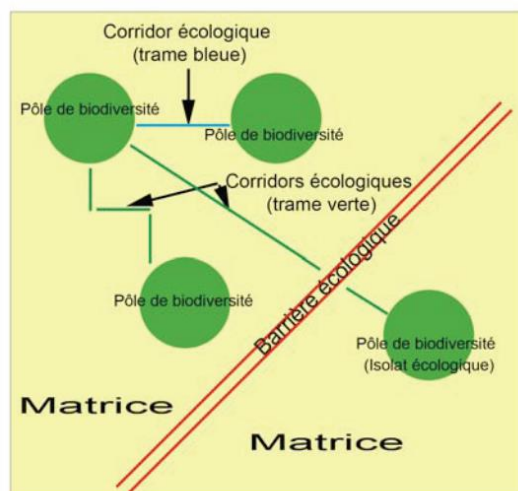


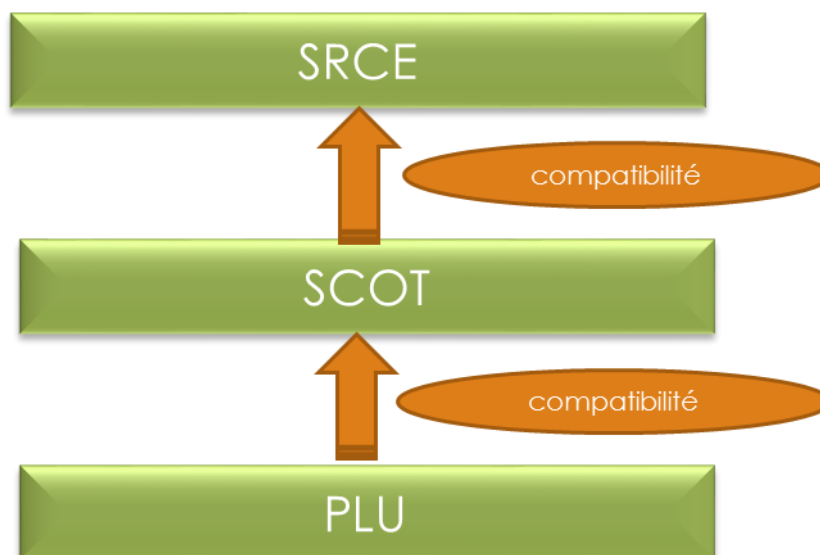
Figure 1. Exemple de réseau écologique

Source : Guide méthodologique prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme, DREAL Midi Pyrénées, 2012



La délimitation d'une trame verte et bleue dans un document d'urbanisme permet de repérer ces différents éléments, et de constituer une aide à la décision dans la formulation des objectifs et du projet communal, le but étant de construire un plan local d'urbanisme (PLU) qui vise à ne pas fragmenter de façon trop importante les habitats naturels et à préserver les continuités écologiques les plus importantes.

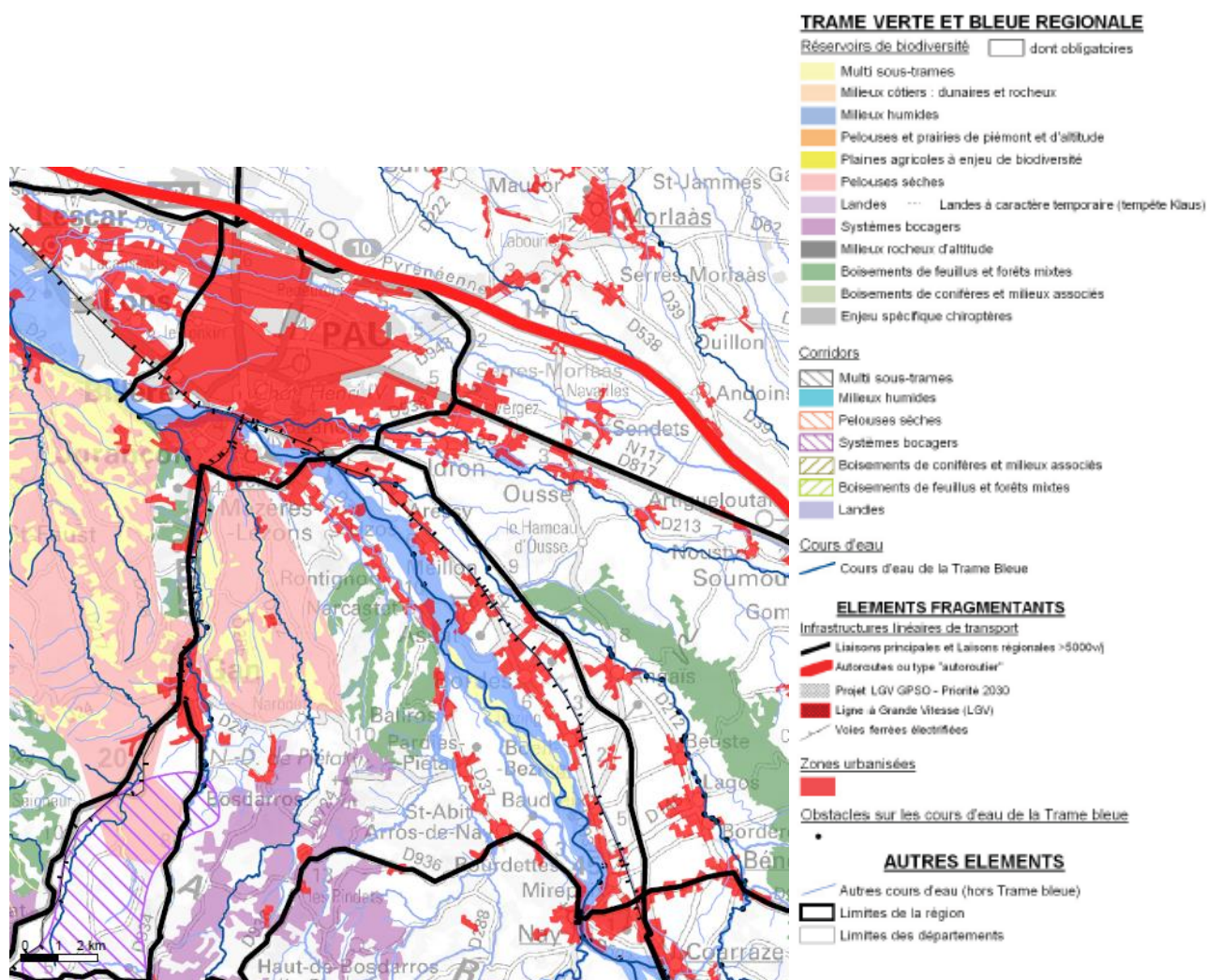
2.3 La trame verte et bleue à l'échelle supracommunale



En Aquitaine, le **schéma régional de cohérence écologique (SRCE)** a été approuvé par délibération du conseil régional d'Aquitaine du 19 octobre 2015, et a été adopté par arrêté préfectoral du 24 décembre 2015.

Les composantes de la trame verte et bleue ont ainsi été déterminées : les cartes suivantes présentent les résultats obtenus pour la trame verte et la trame bleue pour le secteur du nord-est de Pau, englobant la commune de Rontignon.

SRCE Aquitaine – cartographie des composantes de la Trame verte et bleue – projet soumis à consultations – mars 2014



Ce secteur fait partie de la région "Collines et plateaux de l'Adour", dont les enjeux suivants ont été formulés dans le SRCE de la manière suivante :

- Limiter la périurbanisation et l'étalement urbain,
- Limiter et réduire la fragmentation liée à l'urbanisation le long des grandes infrastructures,
- Maintenir les milieux prairiaux et les secteurs de pelouses sèches,
- Conserver les réseaux structurants (haies, bosquets, bordures enherbées) existants et les restaurer dans les territoires très dégradés,
- Maintenir la diversité des boisements (feuillus),
- Maintenir ou restaurer les milieux connexes au réseau hydrographique (marais, ripisylves, saligues, tourbières).

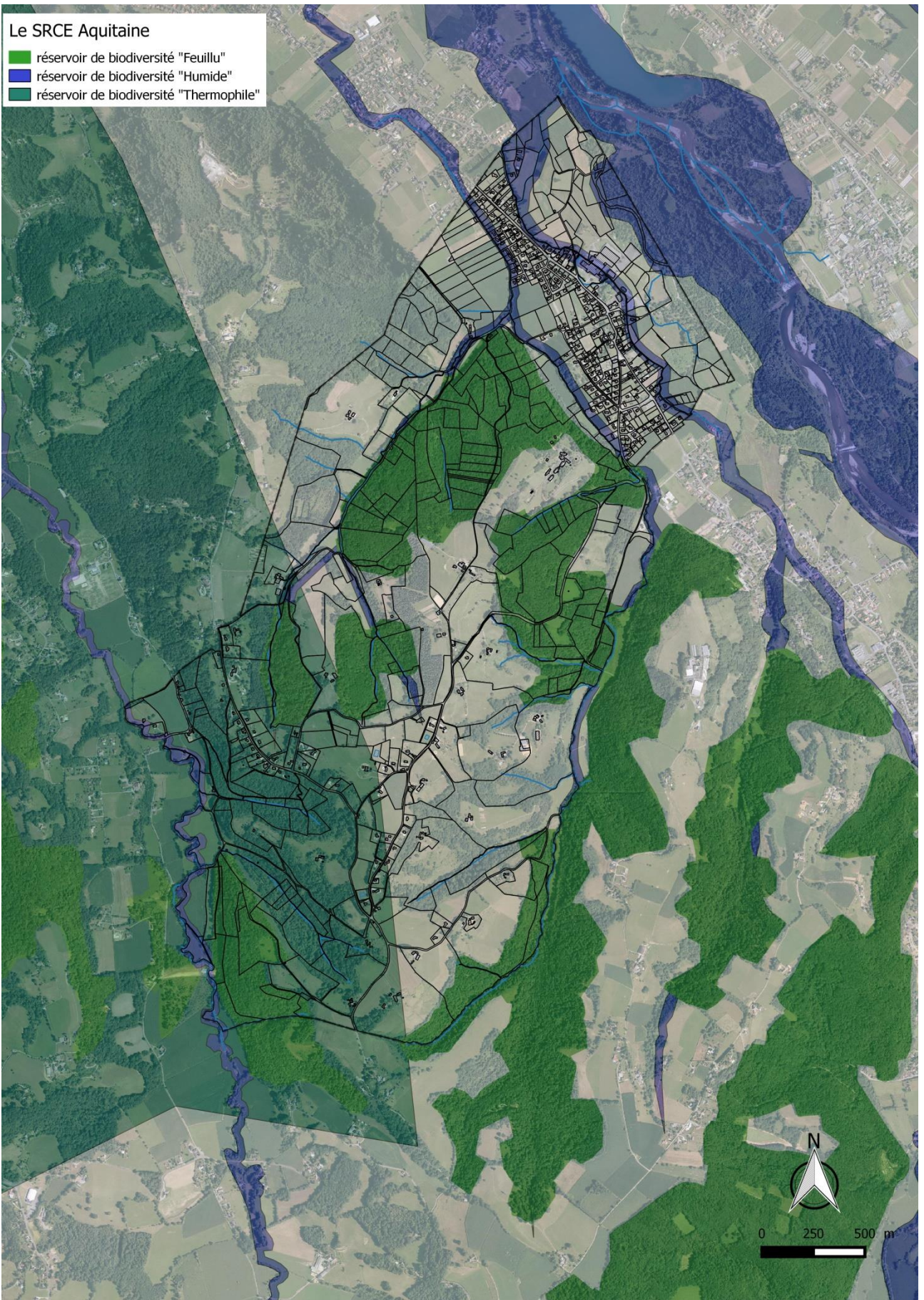
Les réservoirs de biodiversité d'importance régionale identifiés sur la commune de Rontignon et à ses abords, en tant que **trame verte** sont :

- Au centre et à l'est du territoire communal, la trame "boisements de feuillus" ensemble à dominante boisée occupant le coteau délimitant la plaine du Gave de Pau, présentant un intérêt particulier pour la nidification de rapaces forestiers, dont certains sont rares à l'échelon français,
- Au sud du territoire communal, la trame "pelouses sèches" couvrant l'ensemble des coteaux du jurançonnais : elle comprend des pelouses sèches sur coteaux calcaires thermophiles, qui furent autrefois et souvent des emplacements dédiés à la culture de la vigne. Caractérisés par des sols secs et pauvres, ces milieux abritent une végétation caractéristique des milieux secs et calcaires, avec des pelouses sèches steppiques, et des zones à végétation buissonnante, landes, broussailles, maquis et garrigues.

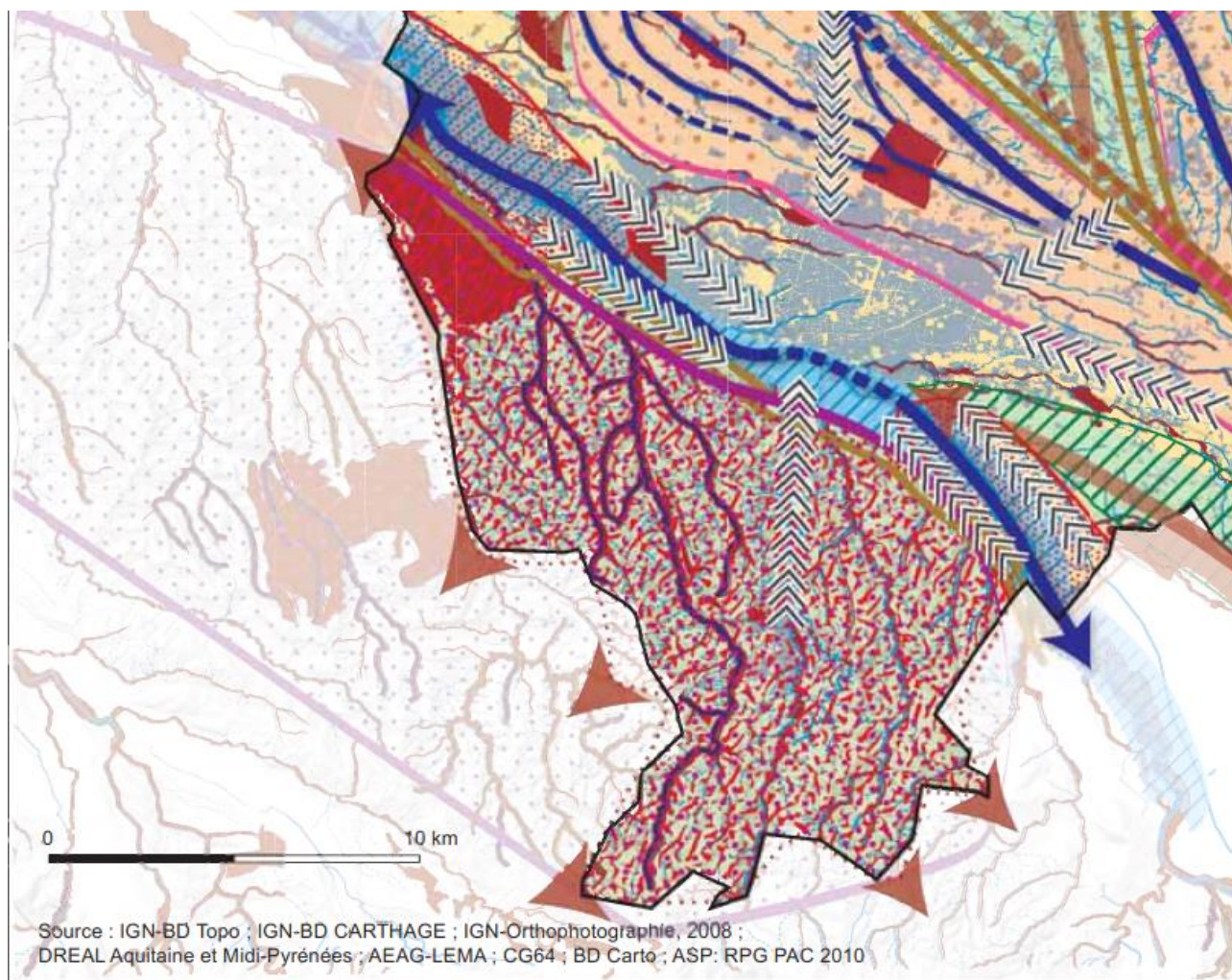
Les réservoirs de biodiversité d'importance régionale identifiés sur la commune de Rontignon et à ses abords, en tant que **trame bleue** sont :

- la partie Nord du territoire communal est identifiée comme trame "milieux humides" correspond à la ZNIEFF de type I "Saligues amont du Gave de Pau" délimitant la saligue du Gave de Pau, ripisylve très riche en termes de biologique, écologique et ornithologique,
- enfin, le Gave de Pau, qui ne s'écoule cependant pas sur Rontignon, ainsi que le Soust, marquant la limite nord-ouest du territoire communal sont identifiés comme cours d'eau de la trame bleue.

Enfin, aucune continuité écologique n'a été identifiée à l'échelle du SRCE sur le territoire communal de Rontignon ou à ses abords immédiats.



Le SCOT du Grand Pau a également défini la trame verte et bleue à l'intérieur de son territoire.





Assurer le fonctionnement écologique global du territoire

1- Pérenniser nos réservoirs de biodiversité en :

-  Protégeant les espaces à forte valeur écologique (issus du réseau européen Natura 2000 ou du SDAGE)
-  Préservant et valorisant les espaces naturels de grande qualité (ZNIEFF, ENS, zones humides)
-  Maintenant les espaces supports (porteurs) de nature (espaces forestiers et prairiaux)
-  Travaillant la Nature en ville

2- Préserver / Garantir le fonctionnement des continuités écologiques

Préserver / Garantir les corridors aquatiques



-  Cours d'eau majeurs et structurants
-  Cours d'eau d'intérêt local (SCoT)

Préserver / Garantir les corridors terrestres

-  Majeurs répondant aux objectifs du réseau européen Natura 2000
-  D'intérêt local (SCoT)
-  Mosaïque des milieux naturels du secteur d'entre deux Gaves
-  Rupture de continuité avérée à préciser

Note : les ruptures de continuités n'ont pas un caractère exhaustif

3- Conforter tout particulièrement :

-  Le rôle écologique, paysager voire ludique de la saligue du Gave de Pau
-  La mosaïque de milieux naturels et d'usages du secteur des coteaux d'entre deux Gaves

Le Gave de Pau a été identifié comme cours d'eau majeur et structurant, avec un rôle écologique paysager voire ludique pour sa saligue.

Le secteur des coteaux a été défini comme mosaïque de milieux naturels du secteur d'entre deux gaves à préserver.

2.4 Prédétermination de la trame verte et bleue à l'échelle de Rontignon

Afin de préciser la description de la trame verte et bleue à l'échelle de Rontignon, un zoom a été effectué sur le territoire communal, à partir des éléments repérés à l'échelle supra communale.

La détermination de la trame verte et bleue (TVB) sur le territoire de Rontignon a alors consisté en :

- une analyse des données existantes fournies par la DREAL et le SRCE en cours d'élaboration,
- complétée et affinée par un repérage terrain et une photo-interprétation.

L'analyse de la TVB a été réalisée à partir de la définition et de l'analyse de sous-trames qui comprennent chacune des espaces jouant des rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologique.

Les différentes composantes de la TVB ont ainsi pu être définies à l'échelle communale.

2.4.1 Présentation des sous-trames présentes sur le territoire de Rontignon

La variabilité des enjeux écologiques et des territoires peut conduire à décomposer ce réseau écologique en sous-trames : ensembles d'espaces constitués par un même type de milieu, identifiés à partir de l'occupation des sols ou d'une cartographie de végétation, et répondant aux besoins d'un groupe d'espèces : sous-trame de milieux aquatiques, de milieux forestiers, de prairies sèches, de zones agricoles extensives, de milieux rocheux, etc.

Chaque sous-trame comprend des espaces qui jouent des rôles de réservoir de biodiversité et de corridor écologiques.

La superposition de ces sous-trames conduit ensuite à déterminer les trames vertes et bleues présentes sur un territoire donné.

Sur le territoire communal de Rontignon, les sous trames suivantes ont pu être identifiées :

2.4.1.1 Sous-trame réseau hydrographique

Le territoire communal est traversé par un réseau hydrographique dense. Les cours d'eau recensés sont le Soust, le ruisseau de la Maison-Commune, le ruisseau des Bouries et le Canal des Moulins. Le Gave de Pau ne s'écoule pas sur le territoire communal ; pour autant, sa saligue occupe sa limite nord.

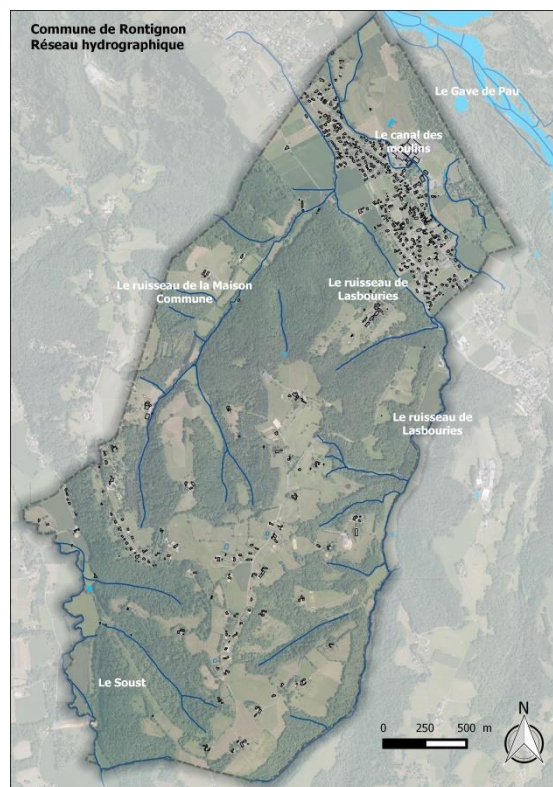
Le Gave de Pau présente un intérêt majeur au niveau régional, pour sa richesse écologique. Il est de ce fait classé en zone Natura 2000 SIC FR 7200781 "Gave de Pau" et identifié en tant que réservoir de biodiversité au titre de la Trame Bleue au niveau régional, dans le SRCE.

Pour ces raisons, le Gave de Pau est classé en liste 1 et 2 des arrêtés du 09/10/2013 :

Liste 1 : cours d'eau sur lesquels aucune autorisation ou concession ne peut être accordée pour la construction de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique.

Liste 2 : sur lesquels tout ouvrage doit être géré, entretenu et équipé dans un délai de cinq ans après la publication de la liste selon les règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs.

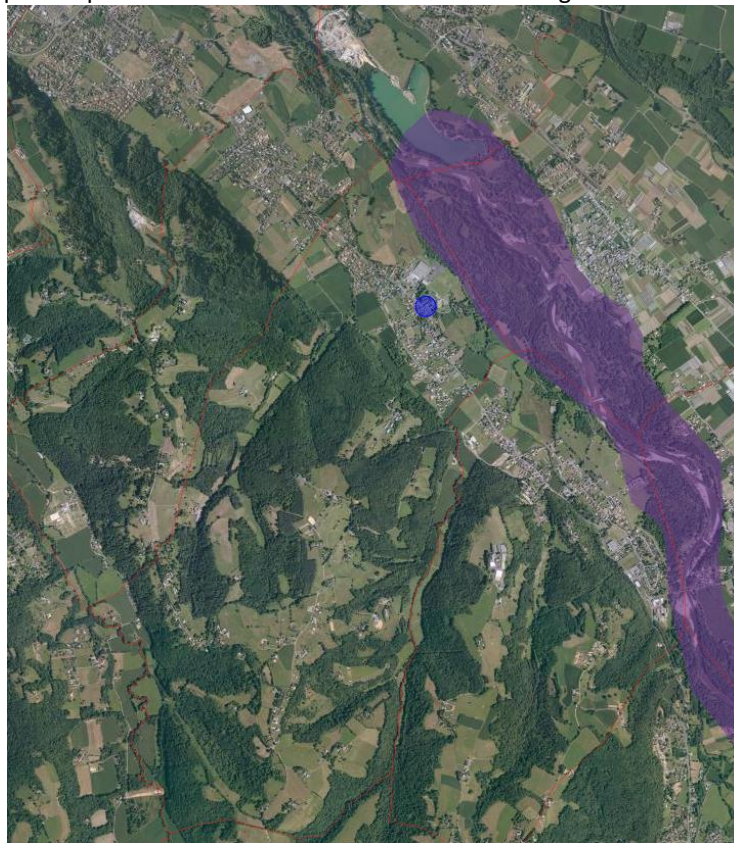
Le Soust est également un cours d'eau à enjeu fort : il est identifié comme cours d'eau de la trame bleue dans le SRCE Aquitaine en cours de réalisation, et fait partie de la liste 1 des arrêtés précités.



2.4.1.2 Sous trame milieux humides

Les milieux humides s'installent en bordure des rivières ou en fond de vallon quand l'humidité des sols est importante (inondations plus ou moins régulières). À cheval sur le territoire de Rontignon et les communes voisines, ils forment une large frange de saligue. Ils sont constitués par une forêt de chênes, d'ormes et de frênes (code CCB : 44.4). en frange du Gave de Pau, certains secteurs sont occupés par des galeries de saules blancs (code CCB : 44.13).

L'observatoire national des zones humides recense une zone humide d'importance majeure occupant toute la zone de saligue du Gave de Pau, qui occupe donc la limite nord du territoire de Rontignon.



Zone humide d'importance majeure

En revanche, le SDAGE Adour-Garonne ne recense pas de zone humide élémentaire sur le territoire de Rontignon.

À l'échelle plus locale, des zones humides ont pu être repérées dans les fonds de vallées du Soust, du ruisseau de la Maison-Commune et du ruisseau des Bouries. La réalisation d'ouvrages de régulation des crues sur ces cours d'eau a en effet favorisé l'apparition de zones humides en aval de ces derniers, dont leur biodiversité présente un intérêt floristique notable.

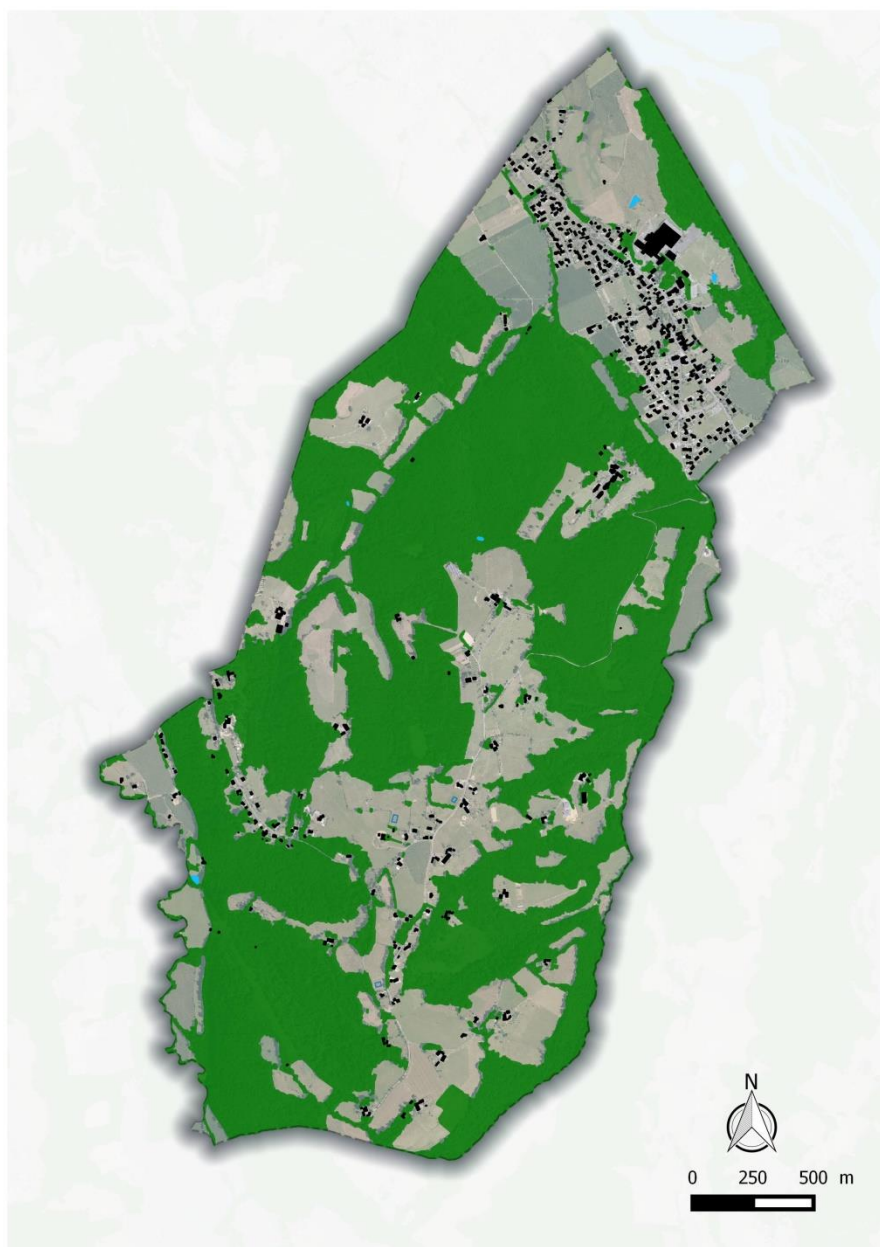
2.4.1.3 Sous trame milieux boisés

Les milieux boisés sont largement présents sur le territoire communal :

- Au niveau de la saligue du Gave de Pau, formant une forêt alluviale composée de frênaies alluviales et de saulaies peupleraies ; pour autant, la saligue présente sur le territoire de Rontignon est partiellement dégradée ; l'absence d'écoulement au niveau du bras du Gave présent sur le territoire, constituant aujourd'hui un bras mort a en effet contribué à un assèchement partiel de la saligue ;
- Sur les coteaux, et essentiellement sur les flancs des versants, où les formations de chênaies châtaigneraies sont dominantes ;
- Au niveau des ripisylves des cours d'eau entaillant ces coteaux : on est alors en présence de formations à dominante de chênes, ormes et frênes.

Des continuités écologiques peuvent de ce fait se distinguer au sein de ces formations : notamment, les boisements de feuillus présents sur les versants des coteaux créent des connectivités avec et entre les ripisylves des cours d'eau les entaillant, qui sont à préserver et valoriser.

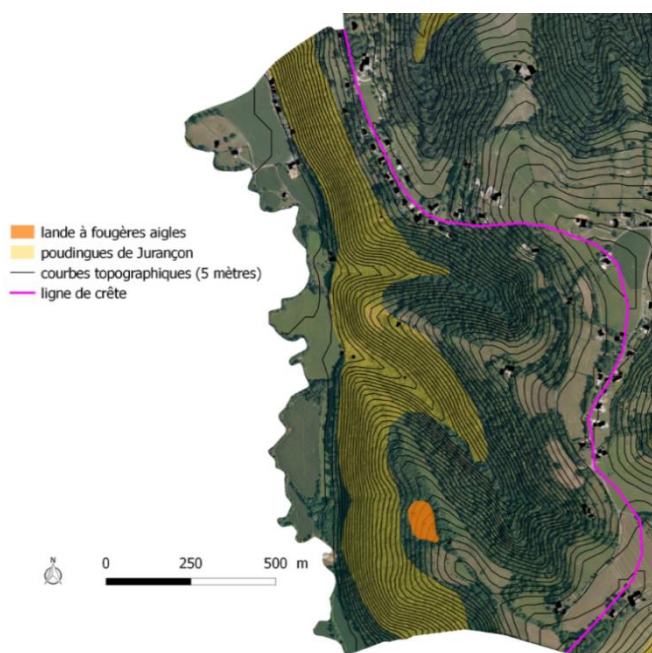
Le bourg de Rontignon crée quant à lui une certaine rupture entre la zone de saligue et la zone de coteaux boisés.



2.4.1.4 Sous trame milieux ouverts :

Les milieux ouverts présents sur le territoire communal se situent essentiellement sur les espaces de coteaux. Ces derniers présentent un intérêt en terme écologique, car ils sont constitués de prairies permanentes ou temporaires, permettant de favoriser les continuités écologiques entre les boisements et ripisylves présents sur ce secteur. Au niveau de la plaine du Gave de Pau, les milieux ouverts sont davantage consacrés aux grandes cultures (maïsiculture) et prairie de fauche.

Le SRCE a identifié un réservoir de biodiversité lié à la présence de "milieux thermophiles" sur la partie Sud-Ouest du territoire communal. Les milieux thermophiles sont composés de milieux exposés Sud : lisières forestières, coteaux, affleurements rocheux en secteurs de vallées escarpées, landes sèches, prairies calcicoles.



Plusieurs critères favorisent la présence de tels milieux :

- la nature calcaire et argileuse du sol,
- La pente des terrains,
- La nature géologique et pédologique,
- Une exposition ensoleillée,
- Une gestion extensive des terrains.

Sur la commune de Rontignon, la partie Sud-Ouest du territoire présente potentiellement des zones favorables à la présence de milieux thermophiles ouverts.

Sur le coteau exposé Sud-Ouest de la Vallée-Heureuse, on observe une couche géologique "Poudingues de Jurançon" formée par des galets assez gros mal cimentés, souvent de nature calcaire. Les données issues du bureau de recherche géologique et minière (BRGM) identifient sur cette même zone la présence d'une importante couche argileuse.

Sur ce versant ensoleillé les pentes sont bien marquées. Une lande sèche a été identifiée sur ce versant. La gestion extensive de cette parcelle permet le développement important de la fougère aigle. Sont également présents bruyères et graminées.

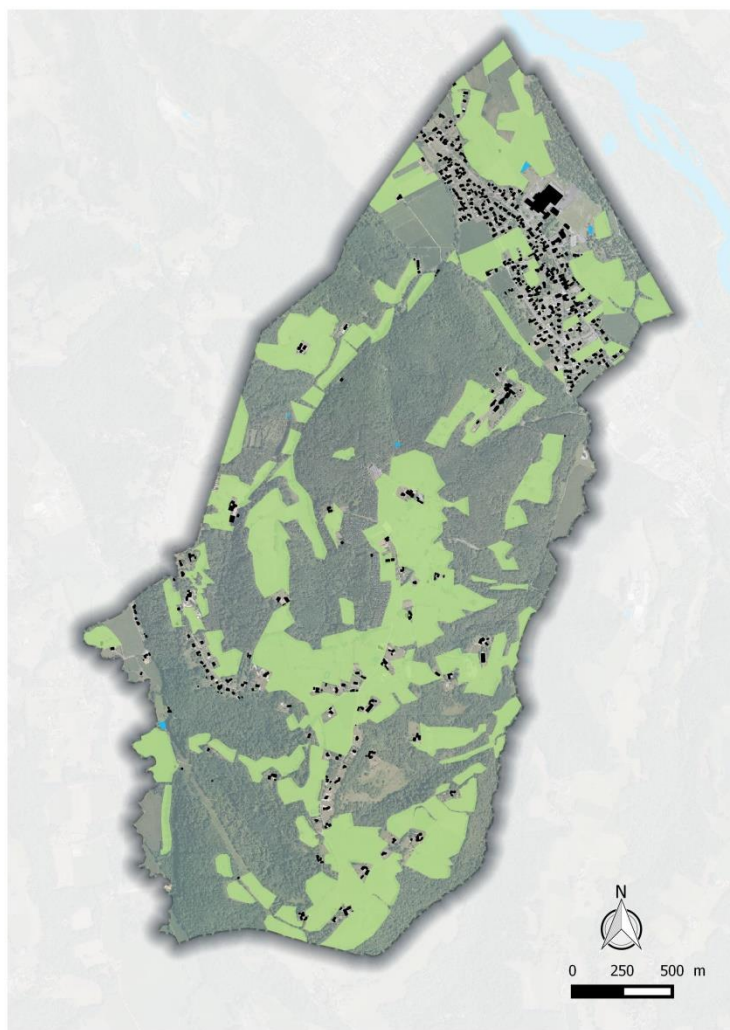


Lande à fougères aigles sur le versant Sud-Ouest de la Vallée-Heureuse. Source : APGL



Détails graminées, bruyère, fougères aigles. Source : APGL.

La couverture boisée est cependant très importante sur ce versant et les espaces ouverts rares. Les quelques prairies sont gérées par du pâturage ou de la fauche ce qui modifie le milieu et ne favorise pas le développement d'espèces végétales caractéristiques de ces milieux. Les milieux ouverts thermophiles sont rares et ne justifient pas l'identification d'un réservoir de biodiversité lié à ces milieux.



2.4.2 Synthèse : détermination de la trame verte et bleue sur le territoire de Rontignon

À partir de l'analyse de ces sous trames, les réservoirs de biodiversité et continuités écologiques ont ainsi pu être déterminés ; les coupures écologiques ont également été identifiées.

2.4.2.1 Les réservoirs de biodiversité

Au titre de la trame bleue

Sur le territoire de Rontignon, un réservoir biologique majeur a pu être identifié dans sa limite nord, au titre de la trame bleue comme pour la trame verte. Il s'agit du Gave de Pau accompagné de ses saligues. Cet ensemble constitue un réservoir de biodiversité d'importance pour l'ensemble de la vallée du Gave de Pau.

Les prairies humides bordant les cours d'eau entaillant les coteaux : le Soust, ruisseau de la Maison-Commune et ruisseau des Bouries constituent également des réservoirs de biodiversité au titre de la trame bleue.

Au titre de la trame verte

Les boisements de feuillus chênaies châtaigneraies localisés en parties sommitales des coteaux et sur leurs flancs, les boisements d'ormes en fond de talweg et aux niveaux des ripisylves des cours d'eau entaillant les coteaux, associés aux prairies présentes sur les coteaux de Rontignon composent un réservoir de biodiversité riche à préserver.

2.4.2.2 Les corridors écologiques

Au titre de la trame verte

Des corridors écologiques d'importance locale ont pu être repérés sur les coteaux de Rontignon. En effet, l'association boisements/milieus ouverts présents sur les flancs des versants des coteaux permettent de créer des connectivités entre les ripisylves des cours entaillant ces derniers ; ainsi, des continuités peuvent se distinguer entre la vallée du ruisseau de la Maison-Commune et celui des Bouries, ainsi qu'entre ce dernier et la vallée du Soust, dite Vallée-

Heureuse. En revanche, l'urbanisation linéaire présente le long de la route de Piétat (RD209) génère une coupure écologique entre la Vallée-Heureuse et celle du ruisseau de la Maison-Commune.

Enfin, la saligue du Gave de Pau constitue également une continuité écologique longitudinale au sein de la vallée du Gave de Pau qui est à préserver.

2.4.2.3 Coupures écologiques

Les principales coupures écologiques identifiées sur le territoire communal sont constituées par le bourg et sa zone bâtie dans la plaine du Gave de Pau.

Pour autant, ce dernier est traversé par un réseau de canaux, aujourd'hui en grande partie busés, dont la remise à l'air libre, en cohérence avec la prise en compte et la gestion des risques d'inondation, pourrait participer à la valorisation de la nature ordinaire au sein de la zone urbanisée et permettrait peut-être de recréer des continuités écologiques entre l'espace de saligue et la zone des coteaux.

Dans cette optique, le projet de réhabilitation de la friche industrielle Vilcontal a notamment pour objectif la remise à l'air libre du Canal des Moulins.

2.4.2.4 Enjeux




L'analyse effectuée permet de définir les enjeux suivants pour la TVB sur le territoire communal de Rontignon :

- **des enjeux de préservation** au niveau de la saligue, des boisements et prairies des coteaux et des milieux humides en fonds des trois vallées principales du territoire ;
- **des enjeux de restauration** des continuités écologiques par la recherche d'une :
 - valorisation de la nature ordinaire en zone urbanisée,
 - et valorisation par la remise à l'air libre des canaux présents dans le bourg, associés à la restauration de leurs ripisylves.

La trame verte et bleue sur Rontignon






Trame bleue :

réservoirs de biodiversité liés à la trame bleue :

-  habitats d'intérêt communautaire
-  prairies humides
-  continuités écologiques de la trame bleue

Trame verte :

réservoirs de biodiversité de la trame verte :

-  boisements
-  prairies
-  corridor écologique de la trame verte
-  bâti
-  routes rontignon



2.5 Caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par le plan local d'urbanisme (PLU) : présentation des milieux naturels

2.5.1 Habitats naturels présents

Le cadre physique du territoire communal et conditionné par le croisement d'une multitude de facteurs tels que la topographie, la géologie, l'hydrographie, le climat. Sur ce socle naturel se développent des milieux naturels adaptés aux conditions du milieu, mais qui peuvent être modifiés par l'action de l'homme du fait de ses activités et de l'usage des territoires.

Comme il l'a été présenté précédemment, le territoire communal se découpe en trois unités de territoire distinctes qui sont :

- la plaine du Gave de Pau,
- l'espace des coteaux,
- la Vallée-Heureuse.

Ces différentes entités territoriales sont le support de milieux naturels caractéristiques de l'environnement dans lequel ils se développent. L'activité agricole est présente sur l'ensemble du territoire communal, mais les usages des terres ne sont pas les mêmes suivant les secteurs. La plaine du Gave de Pau et du Soust, du fait de leur platitude et de la richesse des sols alluvionnaires, sont favorables à une exploitation céréalière des terres. À contrario, le secteur des coteaux et des vallées encaissées sont marquées par une exploitation plus extensive des terres, davantage tournée vers l'élevage et la production de fourrages.

Les tableaux suivants listent les principaux milieux que l'on observe suivant les secteurs géographiques de la commune. Pour chaque milieu il est déterminé son intérêt au regard des caractéristiques environnemental de l'unité géographique dans lequel il s'insère.

Pour réaliser cette description des milieux, le territoire a été divisé en 5 zones géographiques homogènes, dont certaines ont été déclinées :

- la Vallée-Heureuse,
- la vallée du ruisseau de la Maison-Commune,
- la vallée du ruisseau des Bouries,
- les coteaux,
- la plaine du Gave de Pau.

2.5.1.1 Vallée-Heureuse

La Vallée-Heureuse s'étend en partie, à l'Ouest sur la commune de Gélou et à l'Est sur la commune de Rontignon. Le cours d'eau du Soust détermine la limite communale entre ces deux communes. Cette vallée orientée nord/sud permet une exploitation céréalière des terres situées de part et d'autres du Soust, jusqu'aux premiers dénivelés du versant exposé à l'ouest. Les cultures alternent avec la présence de prairies de fauche. L'habitat est très clairsemé et seule une zone d'habitats se détache de façon linéaire le long de la RD322. Le Soust est souligné par une ripisylve boisée assez dense, qui s'épaissit au niveau de certains méandres. L'ensemble de ces boisements en fond de vallée sont très humides du fait du caractère partiellement inondable de la zone. Cela induit la forte présence d'aulnes, de frênes et de saules dans ces boisements.

Ponctuellement, sont observables des formations végétales plus rases telles que des prairies humides ou des lisières humides à grandes herbes, qui témoignent elles aussi du caractère hydromorphe des sols.

Zone géographique	Contexte environnemental	Formations végétales (Corine Biotope)	Intérêt environnemental du milieu au regard de la zone géographique	
La Vallée-Heureuse	Plaine agricole	grandes cultures (82.11) prairies à fourrage des plaines (38.2) prairies mésophiles pâturées (38.1) haies (84.2)		
	Cours d'eau "le Soust"	lit des rivières (24.1) forêts à aulnes et frênes des ruisselets (44.31) forêts riveraines et fourrés très humides (44) lisières humides à grandes herbes (37.7) prairies humides (37.2)		
	Zones bâties	villages (86.2) jardins (85.3) friches (87.1)		
Légende		Faible	Moyen	Fort
Niveau d'intérêt				



Lisière humide à grandes herbes dans la vallée inondable du Soust. Prairie humide à jonc en aval du barrage. Source : APGL.



Prairie de fauche située entre le boisement de pente et un boisement humide rivulaire au Soust. Source : APGL.

2.5.1.2 La vallée du ruisseau de la Maison-Commune

La vallée du ruisseau de la Maison-Commune est orientée sud-ouest/nord-est. Le ruisseau naît d'une multitude de ruisselets à écoulements intermittents. Aucune zone d'habitat n'est identifiée. Seules quelques fermes clairsemées sont implantées sur les hauteurs.

La vallée est étroite et fortement boisée. Les boisements de pentes sont souvent jointifs à la ripisylve du ruisseau. Cet encaissement, permet cependant la présence d'une succession de prairies en fond de vallée, délimitées par des haies bocagères. Les formations végétales herbacées ou ligneuses qui sont observées dans le fond de la vallée se développent dans des situations humides. De ce fait, on retrouve une végétation caractéristique des milieux humides.

Zone géographique	Contexte environnemental	Formations végétales (Corine Biotope)	Intérêt environnemental du milieu au regard de la zone géographique
La vallée de la Maison-Commune	Fond de vallée	prairies à fourrage des plaines (38.2) prairies mésophiles pâturées (38.1) haies (84.2) alignements d'arbres (84.1) terrains en friche (87.1)	
	Ruisseau de 'la "Maison-Commune"'	lit des rivières (24.1) forêts à aulnes et frênes des ruisselets (44.31) Forêts riveraines et fourrés très humides (44) lisières humides à grandes herbes (37.7) prairies humides (37.2)	



Pâturage à joncs. Source : APGL.



Prairie humide fauchée. Source : APGL.

Formation riveraine de saules au pied du barrage. Source : APGL.

2.5.1.3 La vallée du ruisseau des Bouries

La vallée du ruisseau des Bouries s'étend en partie, à l'est sur la commune de Narcastet et à l'ouest sur la commune de Rontignon. Le cours d'eau des Bouries détermine la limite communale entre ces deux communes. Tout comme le ruisseau de la Maison-Commune, le cours d'eau des Bouries naît d'une multitude de ruisselets donc beaucoup sont à écoulements intermittents. L'urbanisation se limite à la présence de quelques fermes situées sur les hauteurs de la vallée.

Le fond de la vallée, au niveau de son ouverture sur la plaine du Gave de Pau, est exploité pour la culture céréalière. En remontant la vallée, les terrains sont plus étroits et plus pentus et ces derniers sont gérés par de la fauche ou tu pâturage. On peut noter la présence d'un boisement de résineux, exploitée pour le bois. Le ruisseau des Bouries est



souligné par un cordon boisé plus ou moins dense, s'élargissant sur certaines portions, jusqu'à former une continuité avec les boisements de pente.

Les formations végétales qui se développent sont identiques aux autres vallées (Vallée-Heureuse et vallée du ruisseau de la Maison-Commune). On retrouve des boisements à aulnes et frênes le long du cours d'eau et qui remontent le long des talwegs, au niveau des têtes de ruisselets. La végétation hydrophile se retrouve également sur certaines parcelles herbacées attenantes au cours d'eau.

Zone géographique	Contexte environnemental	Formations végétales (Corine Biotope)	Intérêt environnemental du milieu au regard de la zone géographique
La vallée du ruisseau des Bouries	Fond de vallée	prairies a fourrage des plaines (38.2)	
		prairies mésophiles pâturées (38.1)	
		haies (84.2)	
		plantations de conifères (83.31)	
		terrains en friche (87.1)	
	Ruisseau des "Bouries"	lit des rivières (24.1)	
		forets à aulnes et frênes des ruisselets (44.31)	
		forets riveraines et fourrés très humides (44)	
		lisières humides à grandes herbes (37.7)	
		prairies humides (37.2)	



Plantation de conifères à gauche. Frênaie à droite. Source : APGL.



Aulnaie et lisière humide. Source : APGL.

2.5.1.4 Les coteaux

La zone des coteaux couvre une vaste partie du territoire communal. Deux principales lignes de crêtes se distinguent :

- sud-ouest/nord-est,
- nord-est/sud-est.

Ces deux lignes de crêtes supportent les principaux axes routiers, dont la RD209. Les fermes sont principalement parsemées et disposées sur les points hauts, plus rarement sur les versants des vallons. Les constructions plus récentes sont édifiées le long des axes routiers. Les parties hautes des versants et les lignes de crêtes sont pour beaucoup nues de boisements. En effet, on retrouve essentiellement des prairies mésophiles (fauchées ou pâturées) sur les espaces en hauteur, disposées autour des fermes traditionnelles. On peut noter la présence d'une plantation d'eucalyptus sur un des versants Ouest.

À la différence des sommets, les versants se caractérisent par une importante couverture boisée aussi bien sur ceux exposés à l'ouest qu'à l'est. Les formations boisées présentent des profils assez différents suivant les conditions stationnelles de la zone dans lesquelles elles se développent. Les situations de talwegs ombragées sont favorables à la présence de forêts fraîches et humides caractérisées par le frêne. Sur les versants exposés plein Sud, on observe des formations forestières se rapprochant des chênaies acidiphiles, dominées par le chêne pédonculé, le châtaignier, le hêtre, le bouleau. On observe également des formations de fourrés pré-forestiers et plus ponctuellement des formations herbacées de landes atlantiques avec des landes à fougères.



*Prairies mésophiles sur les hauteurs des coteaux.
Source : APGL et google streetview.*

Zone géographique	Contexte environnemental	Formations végétales (Corine Biotope)	Intérêt environnemental du milieu au regard de la zone géographique
Les coteaux	Zone des lignes de crêtes	prairies a fourrage des plaines (38.2) prairies mésophiles pâturées (38.1) haies (84.2) alignements d'arbres (84.1) plantations d'eucalyptus (83.322) villages (86.2) jardins (85.3) friches (87.1)	
	Versants	chênaies acidiphiles (41.5) forêts humides des pentes et ravins (41.4) chênaies charmaies (41.2) landes à fougères (31.86) fourrés (31.8)	

*Landes à fougères et chênaies acidiphiles
sur le versant Ouest de la Vallée-Heureuse.
Source : APGL.*



2.5.1.5 La plaine du Gave de Pau

La plaine agricole est le support d'une activité agricole intensive liée à la céréaliculture et du développement urbain de la commune. Le canal des Moulins et le ruisseau des Bouries irriguent cette plaine. Les formations végétales sont limitées aux abords des cours d'eau, et ponctuellement à des haies et bosquets.

Les grandes cultures sont très pauvres en espèces végétales et animales et n'ont donc que peu d'intérêt écologique : les seules espèces végétales que l'on retrouve sont des espèces adventices (plante qui pousse dans un endroit où on ne souhaite pas la voir se développer (champs, maïs...) car elle risquerait d'entrer en concurrence avec les plantes cultivées) comme le sèneçon vulgaire, la mercuriale annuelle ou la stellaire intermédiaire.

De plus, la disparition progressive des haies bocagères contribue à appauvrir la qualité écologique de ces milieux.

En effet, les haies constituent un écosystème riche en biodiversité, et relativement stable de par la présence de chaînes alimentaires longues et complexes. La qualité écologique des haies bocagères se distingue également par leur densité : elles contribuent à la création d'un maillage vert assurant des continuités écologiques entre les différentes entités boisées.

Les ripisylves sont moins denses que celles observées dans les vallées citées précédemment. Sur certains tronçons elles ont disparues ou sont fortement dégradées.

Au nord de la commune, apparaissent les forêts humides alluviales témoignant de la proximité du Gave de Pau. La nature de ces boisements varie suivant les stations et de la dominance d'une espèce végétale par rapport à une autre. Ces boisements appartiennent à la série des forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves. En marge de cette forêt alluviale, se trouve des bosquets de chênes et de frênes, entretenus pour la pratique de sports de plein air.

Du fait des différentes interventions de l'homme sur la forêt alluviale climacique (défrichement, pâturage, cultures, remblais, plantations, abandon, ...), les faciès observés dans l'espace de transition entre la plaine agricole et la forêt alluviale vont des milieux ouverts (cultures et prairies) à la saulaie-peupleraie riveraine en passant par des milieux en cours de colonisation (friches, fruticées).

Zone géographique	Contexte environnemental	Formations végétales (Corine Biotope)	Intérêt environnemental du milieu au regard de la zone géographique
La plaine du Gave de Pau	Zone de plaine agricole	villages (86.2) jardins (85.3) grandes cultures (82.11) prairies a fourrage des plaines (38.2) prairies mésophiles pâturées (38.1) haies (84.2) lits des rivières (24.1) parcs urbains (85) fourrés (31.8)	
	Zone de transition entre la plaine et le gave	bosquets (84.3) sites industriels anciens (86.4) sites industriels en activités (86.3) alignements d'arbres (84.1) saussaies marécageuses (44.92) forêts mixtes des grands fleuves (44.4) forêts riveraines et fourrés très humides (44) lisières humides à grandes herbes (37.7) eaux douces (22.1) végétation des bords des eaux (53) prairies humides (37.2)	



Lisière humide à grandes herbes. Frênaie mixte humide. Source : APGL.



Boisement de chênes et de frênes utilisé pour le sport de plein air. Source : APGL.



Parcelle en friche en limite de la forêt alluviale. Source : APGL.

2.5.1.6 La forêt alluviale

Dans tout l'espace de divagation du Gave de Pau, la principale formation végétale naturelle est la frênaie alluviale. De par les interventions successives de l'homme, la frênaie alluviale ne subsiste qu'au plus près du Gave de Pau, et ailleurs, que sous forme d'îlots isolés au milieu des champs ou du tissu urbain. C'est pourtant la formation végétale naturelle du lit majeur du Gave de Pau, formation végétale adaptée à l'alternance des submersions par les crues du Gave et à la sécheresse des étiages sur les terrasses alluviales bien drainées et aérées.

Sur Rontignon, hormis l'espace de saligue présent au nord du territoire communal, on retrouve également cette formation au niveau des ripisylves du Soust et des ruisseaux de la Maison-Commune et des Bouries, sous la forme de cordon boisée plus ou moins dense.

Dans sa forme climacique, la strate arborée est dominée par le frêne. On y trouve aussi quelques peupliers noirs dans les parties plus en contact régulier avec la nappe alluviale. L'aulne et le chêne sont également bien représentés. En sous-étage, on trouve surtout de l'aubépine monogyne et du fusain.

Dans la strate herbacée, on trouve de la laïche penchée, de l'ortie dioïque, du gouet tacheté, du gouet d'Italie et du lierre terrestre. De nombreuses lianes sont présentes : la clématite vigne blanche, le tamier ou herbe aux femmes battues, le lierre, le morelle douce-amère, le chèvrefeuille des bois,

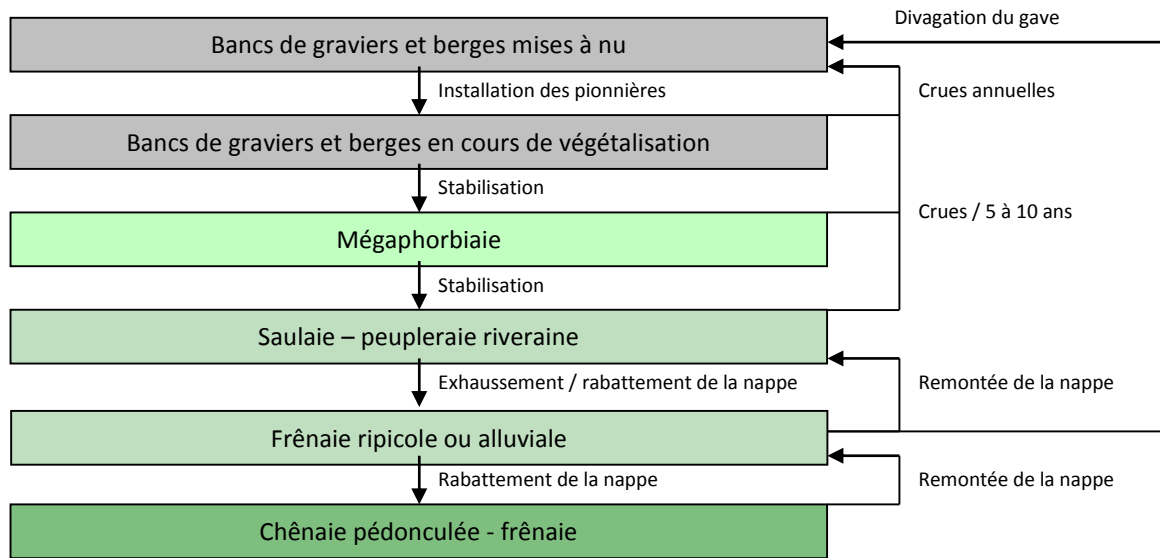
Toutefois, cette formation est souvent dégradée. L'arbre à papillons et l'aubépine tend à envahir le sous-bois et les clairières. Pour les parcelles les plus en contact avec le tissu urbain (fréquentation, dépôts sauvages...), le cortège floristique de la frênaie alluviale se rudéralise : l'apparition du robinier faux acacia en est un des signes les plus visibles.

La frênaie alluviale correspond au code CORINE Biotopes 44.4 (forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves).

Quand elle n'est pas isolée, la frênaie alluviale constitue un habitat de prédilection pour la faune en général (vertébrés et invertébrés), et notamment pour l'avifaune fréquentant le Gave de Pau.



La frênaie alluviale. Source : APGL.

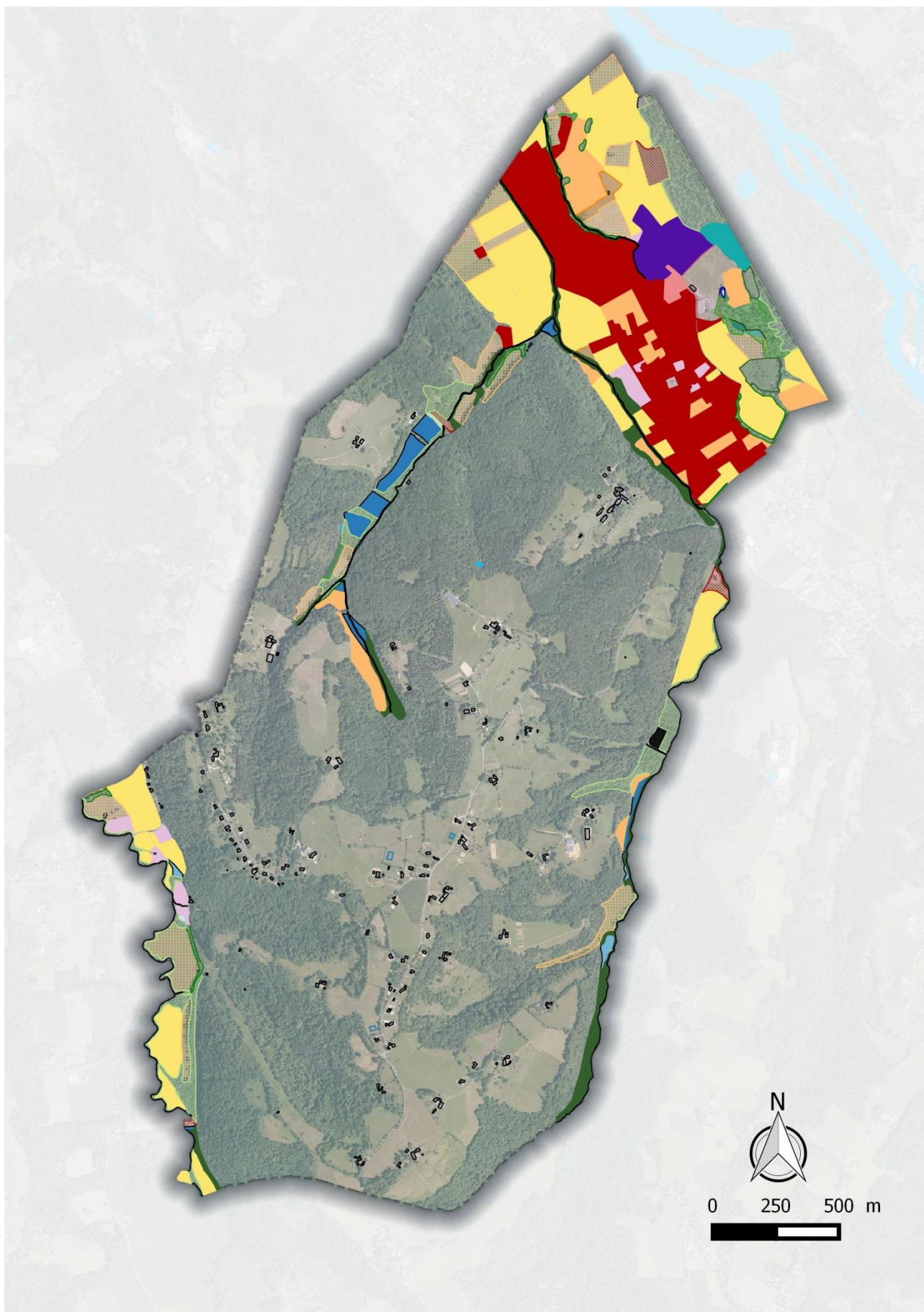


L'écosystème d'une saligue.

Carte des habitats naturels sur le périmètre Natura 2000

codification CORINE BIOTOPE (CCB) :

- alignements d'arbres
- bosquets
- forêts de frênes et d'aulnes des ruisselets et des sources
- forêts mixtes de chênes d'ormes et de frênes des grands fleuves
- forêts riveraines forêts et fourrés très humides
- formations riveraines de saules
- fourrés
- grandes cultures
- grands parcs
- haies
- jardins
- lits des rivières
- parcs urbains et grands jardins
- pâtures mesophiles
- petits parcs et squares citadins
- plantations de conifères
- prairies à fourrage des plaines
- prairies mesophiles
- saussaies marécageuses
- serres et constructions agricoles
- sites industriels anciens
- sites industriels en activités
- terrains en friche
- végétation de ceinture des bords des eaux
- villes



2.5.2 Identification des habitats d'intérêt communautaire présents sur le territoire communal

Deux habitats naturels présents sur le territoire communal, sont donc reconnus d'intérêt communautaire : ils correspondent à la saligue du Gave de Pau et aux milieux humides présents au niveau des ripisylves des cours d'eau secondaires du territoire :

- la saulaie-frênaie (CCB : 44.31 : forêts à aulnes et frênes des ruisselets) correspond à l'habitat d'intérêt communautaire codifié 91E10 et intitulé "**forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*alno-padion*, *alnion incanae*, *salicion albae*)**" qui se retrouve donc à l'ouest du territoire communal, de part et d'autre du Gave de Pau. **Cet habitat est considéré comme un habitat d'intérêt communautaire prioritaire ;**
- la frênaie alluviale (CCB 44.4 (forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes des grands fleuves)) correspond quant à elle à l'habitat d'intérêt communautaire codifié **91F0 et intitulé "forêts mixtes à chênes pédonculé (*quercus robur*), orme lisse (*Ulmus laevis*), orme champêtre (*Fraxinus excelsior*) et frêne oxyphylle (*fraxinus angustifolia*), riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*).**

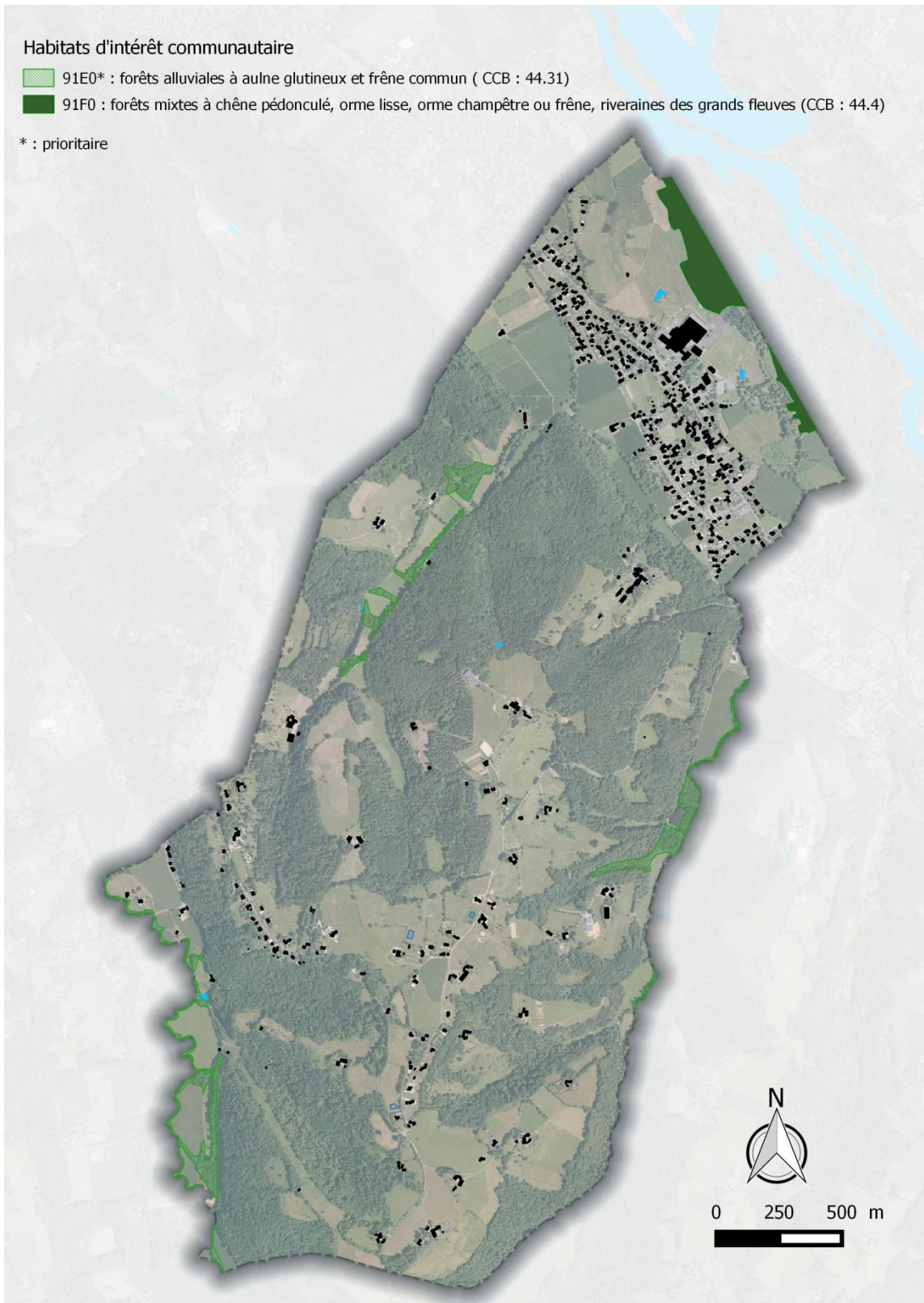
Ces milieux ont une fonction écologique essentielle : les espèces hygrophiles qui s'y développent participent au biotope de nombreuses espèces végétales et animales présentes dans les cours d'eau et les milieux connexes.

Habitats d'intérêt communautaire

91E0* : forêts alluviales à aulne glutineux et frêne commun (CCB : 44.31)

91F0 : forêts mixtes à chêne pédonculé, orme lisse, orme champêtre ou frêne, riveraines des grands fleuves (CCB : 44.4)

* : prioritaire



Habitats naturels d'intérêt communautaire	Superficie (ha)
Habitats d'intérêt communautaire prioritaires (saulaie-frênaie)	11,40 ha
Habitats d'intérêt communautaire (frênaie alluviale)	7,64 ha
Total Habitat d'intérêt communautaire et prioritaires	19,04 ha